

**UNIVERZITA KARLOVA V PRAZE**

**Filozofická fakulta**

**Ústav románských studií**

**Contribution à l'étude de la concurrence entre  
l'article défini et l'adjectif démonstratif**

Contribution to study of Rivalry between Definite Article and Demonstrative Adjective

diplomová práce

2007

Júlia Berthótyová

studijní obor: francouzština

vedoucí diplomové práce: Doc. PhDr. Jaromír Tláškal

## INTRODUCTION

Le présent travail traite d'un sujet assez spécifique: la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif. Pourquoi manifester un tel intérêt pour ce thème? La première impulsion s'est faite pendant la rédaction d'un précédent travail sur l'emploi de l'adjectif démonstratif<sup>1</sup>. Dans la littérature, la question de concurrence entre l'adjectif démonstratif et l'article défini était abordée à plusieurs reprises mais de façon très générale et souvent vague. Elle a éveillé notre attention et nous avons décidé de lui consacrer cette étude.

Les questions qui sont à l'origine de ce travail sont donc simples: Que sait-on de la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif? Quand peut-on parler de «concurrence» entre ces deux déterminants? Existents-ils des théories ou des études empiriques à ce sujet?

Notre but est de rassembler les informations sur cette concurrence et de présenter différentes approches de cette problématique. Il s'agira alors d'un travail purement théorique. Nous examinerons plusieurs domaines, des plus généraux aux plus spécifiques.

Dans le premier chapitre, nous allons ancrer le sujet dans le cadre général de la détermination nominale. Nous définirons ensuite les termes de base et leur utilisation. En esquisant le rapport entre l'article défini et l'adjectif démonstratif, nous justifierons la notion de concurrence entre les deux éléments.

Le second chapitre sera consacré à l'analyse des grammaires. Nous allons présenter la question de la concurrence telle qu'elle est exposée dans les grammaires.

Dans le troisième chapitre, nous décrirons les théories qui sont en rapport avec la concurrence. La répartition du chapitre s'inspirera du travail de Louise Guénette (1995) – ces théories seront classées sous trois catégories: perspectives énonciatives, perspectives textuelles et perspectives guillaumiennes.

Le quatrième chapitre portera plus particulièrement sur l'adjectif démonstratif, notamment sur les classifications de ses emplois. Nous allons rechercher dans les

---

<sup>1</sup> Il s'agissait d'un travail intitulé «Adjectif démonstratif: l'emploi dans le texte journalistique et littéraire» que l'auteur a écrit en décembre 2005 dans le cadre des études du français à l'Université Charles de Prague.

taxonomies de Guénette, Himmelmann et Manuélian, des points théoriques qui sont en lien avec la concurrence et pouvant contribuer à la compréhension de notre sujet.

Dans le cinquième chapitre, nous présenterons la thèse de doctorat de Hélène Manuélian. Ce travail est basé sur l'analyse du corpus, ce qui nous permettra d'envisager notre problématique sous l'angle empirique. Nous pourrions ainsi ne pas nous limiter à des contributions théoriques parfois détachées de la pratique langagière réelle.

Le travail de Manuélian sera également analysé dans le sixième et dernier chapitre. Nous allons confronter les théories présentées précédemment, avec les résultats empiriques de Manuélian, afin d'examiner dans quelle mesure les théories sont à même d'expliquer la pratique.

### Détermination nominale

Nous allons dans un premier temps analyser la détermination nominale, en définissant d'abord les notions de base.

Selon Chevalier et al. (1964, p. 209) la **détermination** représente «l'individualisation du substantif», ou «coupure» (dans les termes de Gustave Guillaume) dans la signification totale du substantif qui permet de lui donner provisoirement une individualité propre.

Nous ne nous intéressons ici qu'à la détermination nominale, c'est-à-dire à la détermination du nom dans le cadre du **syntagme nominal** (SN)<sup>2</sup>. «On appelle *syntagme nominal* la séquence ordonnée de mots qui réunit autour d'un substantif (S) la totalité de ses déterminants (D) avec leurs expansions (Y):  $SN \rightarrow S+D (+Y)$ . Le substantif déterminé est le *noyau* du syntagme, dont la cohésion est assurée par les marques d'accord (en genre et en nombre) et par différents ligateurs (prépositions, pronoms relatifs, conjonctions de subordination)» (Wilmet, 1986, p. 73). Les déterminants circonscrivent le noyau:

- dans son extensité (déterminant *quantifiant*)
- dans son extension (déterminant *caractérisant*)
- dans son extensité et son extension (déterminant *quantifiant-caractérisant*).

«Le **déterminant** se définit comme le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé dans la phrase<sup>3</sup> de base. /../ Aussi permet-il d'opérer le transfert du terme (simple ou complexe) qui le suit dans la catégorie du nom<sup>4</sup>» (Riegel et al., 1994, p. 151).

---

<sup>2</sup> Le terme groupe nominal (GN) est parfois utilisé comme synonyme du syntagme nominal mais parfois, il n'inclut pas les déterminants. La majorité des auteurs cités dans ce travail ne font pas de différence entre les deux expressions (par exemple Riegel et al, 1994), nous ne les distinguerons donc pas non plus.

<sup>3</sup> Dans les citations, nous gardons la terminologie de l'auteur, mais on pourrait distinguer ici «phrase» et «énoncé». En dehors des citations, nous comprenons ces termes comme Grepl et al. (1995, p. 369-372): «la phrase» est considérée comme une unité abstraite de la langue dont le prédicat représente le noyau. «L'énoncé» est une réalisation concrète de la phrase, ancrée dans la situation communicative.

<sup>4</sup> Ce transfert se réalise uniquement au niveau syntaxique; morphologiquement le terme ne change pas.

Comme le note bien Marie-Noëlle Gary-Prieur, le terme «déterminant» désigne à la fois une fonction (un élément qui détermine le nom) et une catégorisation (Gary-Prieur, 1985, p.113). Ceci est plutôt rare: en effet, on utilise habituellement des dénominations différentes pour la catégorie (p.ex. les noms / substantifs) et pour la fonction (p.ex. le sujet).

Dans sa *Grammaire textuelle du français*, Weinrich (1989, p. 201) préfère au déterminant le terme d'**article**. La notion d'«article» chez Weinrich a un sens plus large que l'«article» en terminologie classique, incluant aussi les pronoms: «Les articles sont des morphèmes dont la fonction dans le texte est de mettre des noms en relation avec d'autres signes linguistiques et d'établir ainsi entre eux une relation de détermination. C'est pourquoi on peut les appeler morphèmes nominaux» (idem).

Dans le chapitre suivant, nous allons voir dans plusieurs grammaires<sup>5</sup> que le terme «article» est réservé à un élément plus spécifique.

## 1.1. Classification des déterminants

Généralement, on distingue deux sous-classes de déterminants (ou de prédéterminants): **les articles et les autres types de déterminants**. De façon semblable Weinrich (1989, p. 201) parle d'articles simples et d'articles spécifiques.

La première catégorie comprend (selon Grevisse, Goosse, 1995, p. 172-177) l'article défini, indéfini et partitif (les deux derniers peuvent être joints), c'est-à-dire les

---

<sup>5</sup> ARRIVÉ, M.; GADET, F.; GALMICHE, M. *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion, 1986. ISBN 2-08-112003-8.

CHEVALIER, J.-C. et al. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Larousse, 1991. ISBN 2-03-800044-1.

DUBOIS, J. *Grammaire structurale du français: nom et pronom*. Paris: Larousse, 1965.

GREVISSE, M. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993 (13<sup>ème</sup> édition). ISBN 2-8011-1045-0.

GREVISSE, M., GOOSSE, A. *Nouvelle grammaire française*. Paris: Duculot; Bruxelles: De Boeck, 1995 (3<sup>e</sup> édition). ISBN 2-8011-1098-1.

HENDRICH, J., RADINA, O., TLÁSKAL, J. *Francouzská mluvnice*. Plzeň: Fraus, 2001. ISBN 80-7238-064-8.

MAUGER, G. *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris: Hachette, 1968.

RIEDEL, M., PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R. *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF, 1994. ISBN 2-13-046118-2.

ŠABRŠULA, J. *Vědecká mluvnice francouzštiny*. Praha: Academia, 1986.

WAGNER, R.L., PINCHON, J. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette, 1962.

déterminants minimaux. Ils rendent possible la réalisation du substantif dans une phrase et reprennent son genre et nombre<sup>6</sup>.

Šabršula (1986, p. 81-82) ajoute<sup>7</sup> que «les articles sont des déterminants syntaxiques non marqués, extensifs» qui ne sont capables de déterminer que partiellement le substantif de façon sémantique.

Weinrich (1989, p. 201) considère comme la fonction essentielle de cette classe (les articles simples dans sa terminologie) l'opposition textuelle «anaphorique vs. cataphorique».

La deuxième classe – les articles spécifiques selon Weinrich – englobe les autres déterminants sauf les articles. Par rapport à la première catégorie ils sont marqués et ajoutent une autre indication: une localisation (démonstratif), un rapport avec un être ou une chose (possessif), un nombre (numéral), une quantité imprécise (indéfini), le fait que l'on pose une question portant sur le nom (interrogatif) ou que l'on manifeste un sentiment vif à propos de la réalité désignée par le nom (exclamatif) ou que le nom a déjà été mentionné dans la phrase (relatif) (Grevisse, Goosse, 1995, p. 172-173).

Hendrich et al. (2001, p. 192) nomment seulement quatre classes d'adjectifs<sup>8</sup>: 1. démonstratifs, 2. possessifs, 3. interrogatifs et 4. indéfinis. Dans cette classification les interrogatifs et exclamatifs forment une seule catégorie car leurs formes sont identiques (Grevisse et Goosse les analysent dans le même paragraphe). Les numéraux sont rangés parmi les adjectifs indéfinis et les relatifs sont traités dans le chapitre sur les pronoms interrogatifs composés<sup>9</sup>.

Ici, nous ne traitons que la détermination nominale mais, par exemple, Chevalier et al. (1991) analysent la détermination dans un cadre plus large et délimitent, excepté les articles, 7 sous-classes de déterminants: les pronoms personnels, les adjectifs et pronoms démonstratifs, les adjectifs et pronoms possessifs, les pronoms et adjectifs interrogatifs, les pronoms et adjectifs relatifs, les adjectifs numéraux, les adjectifs et

---

<sup>6</sup> Les marques du genre et du nombre peuvent être neutralisées.

<sup>7</sup> Členy jsou syntaktické determinanty bezpříznakové, extensivní, nejsou schopny sémanticky determinovat substantivum absolutně, autonomně, jen v určitém typu syntaktické distribuce, determinaci významovou mohou jen kodesignovat, ale to neznamená, že ji musí vždy kodesignovat. (Šabršula, 1986, p. 81-82)

<sup>8</sup> adjectif = zájmeno nesamostatné, pronom = zájmeno samostatné

<sup>9</sup> složená tázací zájmena samostatná (Hendrich et al., 2001, p. 299)

pronoms indéfinis. Si nous enlevons les pronoms, les sous-catégories correspondent à celles de Grevisse et Goosse.

Weinrich (1989, p. 227-270) propose une toute autre classification. En effet, dans sa grammaire, les articles spécifiques se divisent en quatre (ou cinq) sous-classes: l'article démonstratif, l'article possessif, l'article numéral (les nombres), l'article sommaire et éventuellement l'article interrogatif et exclamatif. La notion d'«article» comprend non seulement les adjectifs (dans la terminologie classique) mais aussi les pronoms. Weinrich les appelle «formes liées» (adjectifs) et «formes libres» (pronoms).

«Les articles sommaires déterminent un nom par rapport à un ensemble grand ou petit» (Weinrich, 1989, p. 262). Ils se subdivisent en articles d'estimation (beaucoup de, peu de, bien de, quelques, plusieurs..), de comparaison (degré comparatif: plus de, moins de; superlatif: le plus de, le moins de; normatif: trop de, assez de) et de totalisation (cardinaux: tout, tous; ordinaux: chaque).

Dans le chapitre sur le déterminant Grevisse (1993, p. 858-954) décrit l'article (deux espèces: défini et indéfini) et les autres déterminants: numéral, possessif, démonstratif, relatif, interrogatif et exclamatif, indéfini. On peut voir que la classification des déterminants chez Grevisse (sauf les articles) est analogique à la répartition des adjectifs déterminatifs dans la tradition scolaire (Tableau 1). Dans le cadre du déterminant numéral, possessif et indéfini, l'auteur traite encore les adjectifs: adjectifs numéraux<sup>10</sup> (les ordinaux, les adjectifs multiplicatifs), adjectifs possessifs (p. ex.: *mien, tien, nôtre*), adjectifs indéfinis (p. ex.: *autre, même*).

Wagner et Pinchon (1962, p. 80-122) distinguent les déterminants spécifiques et les déterminants complémentaires. Cette distinction est basée sur les différents moyens de remplir le rôle du déterminant: les **déterminants spécifiques** (proclitiques) sont toujours antéposés aux substantifs; les **déterminants complémentaires** peuvent se combiner avec les proclitiques. L'appartenance à un groupe ou à un autre, dépend de sous-classes de déterminants (selon Gary-Prieur, 1985, p. 114):

<b>Déterminants spécifiques</b>	<b>Déterminants complémentaires</b>
Articles	Numéraux
Possessifs	Indéfinis
Démonstratifs	Interrogatifs / Exclamatifs

<sup>10</sup> L'auteur range également parmi les déterminants numéraux, les noms (p. ex.: *million, milliard*) et les adverbes numéraux (par exemple: *premièrement*).

Analogiquement, Dubois (1986, p. 218) divise les déterminants en deux classes: ceux qui ne peuvent pas se combiner entre eux (articles, adjectifs démonstratifs, adjectifs possessifs) et ceux qui peuvent se combiner (adjectifs numéraux, indéfinis).

Riegel et al. (1994, p. 151-153) nomment ces deux classes les déterminants définis (article défini, déterminant démonstratif, déterminant possessif) et déterminants indéfinis (article indéfini, l'article partitif, déterminants indéfinis, négatifs, interrogatifs, exclamatifs et relatifs). Les déterminants définis ne peuvent pas se combiner entre eux et ne peuvent pas occuper certaines positions syntaxiques – par exemple à la suite d'un verbe impersonnel, en tant qu'attribut d'une phrase à sujet spécifique non-défini etc. (*\*Il passe sa voiture.; \*Un manuel est ce livre.*). Riegel et al. (1994, p. 153) expliquent ces qualités par l'opposition sémantique: «Les GN<sup>11</sup> définis réfèrent à des individus identifiables par le récepteur, à partir de la classe représentée par le nom et son expansion, et compte tenu des connaissances que lui prête l'émetteur. Les indéfinis désignent des individus quelconques de cette classe sans permettre leur identification univoque.»

L'œuvre de Wilmet (1986, p.13-40) résume les classifications de la tradition scolaire, la classification fonctionnaliste et le système de Beauzée. Sans reprendre ses remarques pertinentes, nous nous limiterons à présenter trois tableaux. Notons seulement que dans la tradition scolaire, l'article est traité séparément de l'adjectif.

Tableau 1: Tradition scolaire		Tableau 2: Compromis fonctionnaliste entre la tradition scolaire et le distributionnalisme		
<b>les adjectifs</b>		<b>accompagnateurs du substantif</b>		
Qualificatifs	déterminatifs	actualisateurs	cardinaux	adjectifs
	numéraux possessifs <b>démonstratifs</b> relatifs interrogatifs-exclamatifs indéfinis	articles adj.démonstratifs possessifs atones interrogatif-exclamatif <i>quel</i> indéfinis sauf <i>quelques,</i> <i>tous, autre, même</i>	adj.numéraux cardinaux	qualificatifs ordinaux possessifs toniques indéfinis <i>quelques, tous,</i> <i>autre, même</i>

<sup>11</sup> GN = groupe nominal



**Tableau 3: Classification de Beauzée<sup>12</sup>**

Adjectifs						
physiques	articles					
	indicatifs (le, la, les)	connotatifs				
		universels		partitifs		
		positifs	négatifs (nul, etc.)	indéfinis (plusieurs, etc.)	définis	
		collectif (tout, etc.)	distributif (chaque)		numériques (un, deux, etc.)	
					possessifs (mon, etc.)	
					démonstratifs	
					purs (ce, etc.)	
					conjonctifs (qui, que, etc.)	

Suivant les diverses classifications, il existe alors plusieurs appellations pour l'article défini et le déterminant démonstratif. Le défini est nommé « article indicatif » (dans le système de Beauzée selon Wilmet, 1986, p. 13-40) ou « article anaphorique » (Weinrich, 1989, p. 227-270). Le démonstratif est appelé «déterminatif démonstratif» dans la tradition scolaire (Tableau 1), adjectif démonstratif (Tableau 2) ou «démonstratif pur» (Tableau 3). Dans ce travail nous reprenons la classification de Grevisse et Goosse:

**Tableau 4: Classification des déterminants selon Grevisse et Goosse (1995, p. 172-202)**

<b>Déterminants</b>	
article défini (le, la, les)	déterminants numéraux (un, une, deux, trois..)
article indéfini (un, une, des)	déterminants possessifs (mon, ma, ton, ta..)
article partitif (du, de la, des)	déterminants démonstratifs (ce, cette, ces)
	déterminants relatifs (lequel, auquel, duquel..)
	déterminants interrogatifs et exclamatifs (quel, quelle..)
	déterminants indéfinis (aucun, chaque, nul, plusieurs..)

Nous utiliserons des appellations similaires: «l'article défini»; «l'adjectif démonstratif» (pour le distinguer du pronom démonstratif) ou «le déterminant démonstratif». Nous les appellerons aussi tout simplement «le défini» et «le démonstratif».

<sup>12</sup> Selon Gustave Guillaume, il est faux de classer l'article parmi les adjectifs: «L'article n'adjectif pas le nom: il n'en indique aucune qualité.» (Valin, 1973, p. 216)

Les deux déterminants qui nous intéressent, l'article défini et l'adjectif démonstratif, entretiennent des rapports différents dans les classifications présentées. Mais ce qui est plus important pour notre travail est qu'ils ont la même distribution – parce que dans ce cas, nous pouvons parler de leur concurrence. Nous avons évoqué implicitement leur distribution identique dans les classifications de Wagner-Pinchon (déterminants spécifiques vs. complémentaires) et Dubois (déterminants qui peuvent vs. qui ne peuvent pas se combiner entre eux). L'analyse distributionnelle des prédéterminants nominaux exécutée par Tutescu (1972, p. 26-35) le confirme: l'article défini, l'adjectif démonstratif et l'adjectif possessif forment la classe distributionnelle nommée  $D_1$  (l'auteur en a décrit dix). L'article défini et le démonstratif ont alors une distribution complémentaire. Ils peuvent être insérés à droite du prédéterminant {tout} et précéder les déterminants {autre}, {même}, {divers}, {différent}, {quelque(s)}, ainsi que les déterminants numériques.

Cependant, on peut toujours se demander si l'article défini n'est pas «incorporé» dans le démonstratif. Ainsi, Wilmet défend l'équation suivante:

CE (ce(t), cette, ces) = LE (le, la, les) + caractérisation (ostensive, anaphorique, cataphorique).

Dans la classification de Wilmet (1986), les formes du déterminant démonstratif constituent une sous-classe des quantifiants-caractérisants – les *quantifiants-caractérisants démonstratifs*. Ils cumulent l'expression de l'extensité (c'est pourquoi ils sont *quantifiants*) avec une réduction d'extension (c'est pourquoi ils sont *caractérisants*) incombant à la déixis (c'est pourquoi ils sont démonstratifs), qu'elle soit:

- ostensive: p. ex. ce livre = le livre que je montre,
- anaphorique: ce livre = p. ex. le livre déjà nommé,
- cataphorique: ce livre = p. ex. le livre dont on va discuter.

L'auteur cite les observations qui confirment cette équation et celles qui s'y opposent. Il en vient à conclure que son hypothèse s'avère juste. Il rejette les deux objections principales de Kleiber (Wilmet, 1986. p. 161-162).

Selon Kleiber, deux emplois du démonstratif remettent en cause l'hypothèse de Wilmet:

- 1) *ce* revêt un sens voisin de *tel*, mais avec plus de vivacité (*je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre..*), dans cet emploi *cette* ne peut pas être décomposé en *la* + caractérisation

2) paradoxalement, la reprise immédiate permet au démonstratif de réexprimer un indéfini et l'article défini y échoue.

Wilmet critique la première objection de Kleiber:

«Or nous avons traduit rendez-vous tel jour, à telle heure .. un jour et une heure à fixer. /.../ le quantifiant-caractérisant *tel* (partitif) et le quantifiant-caractérisant *ce* (extensif) ne font que prolonger la concurrence des quantifiants *un* et *le*» (Wilmet, 1986, p. 162).

Et il en fait de même pour la deuxième, en affirmant que l'article défini n'est pas bloqué dans la reprise immédiate. Il suffit d'enrichir le développement textuel pour que le défini devienne possible: *UN homme entra dans la pièce. J'avait déjà vu l'homme en question.* Il en résulte que «l'interdiction ne vise pas l'article *le* mais son utilisation devant un substantif non caractérisé» (Wilmet, 1986, p. 162).

Contrairement à Wilmet, Guénette (1995, p. 98) considère l'hypothèse de la décomposition du démonstratif en *le, la, les* comme fausse. Elle est en accord avec le caractère double<sup>13</sup> du démonstratif: il contient un élément caractérisant et un élément quantifiant. La composante quantifiante est à rapprocher de l'article défini, mais contrairement à ce dernier, elle ne peut pas exprimer une extensité maximale (valeur d'universel). Une telle limitation montre que l'élément quantifiant ne correspond pas exactement à l'article défini et l'équation «CE = LE + caractérisation» n'est pas tout à fait justifiée.

Dans ce travail, nous nous rangeons à l'avis de Guénette et nous ne réduisons pas le démonstratif comme une sorte d'article défini.

---

<sup>13</sup> L'article défini ne touche que l'extensité du substantif.

# Formes et emplois de l'article défini et de l'adjectif démonstratif et leur rapport de concurrence dans les grammaires consultées

## 2.1. Formes et emplois

Voyons de plus près comment les formes et usages sont exposés dans onze grammaires du français<sup>14</sup>.

En ce qui concerne les formes, les grammairiens sont en accord: il existe quatre formes de l'article défini: *le, la, l', les* et quatre formes de l'adjectif démonstratif: *ce, cet, cette, ces* combinables avec les éléments adverbiaux *-ci* et *-là* (qui donnent des formes composées).

On en compte parfois seulement trois, car les formes *l'* et *cet* peuvent être considérées comme variantes positionnelles (antévocaliques). Habituellement, on mentionne également des formes aglutinées (ou contractées) de l'article défini *au, aux, du, des*, et parfois (dans cinq<sup>15</sup> grammaires sur onze) la forme historique *ès*.

---

<sup>14</sup> Liste des grammaires en ordre alphabétique:

1. ARRIVÉ, M.; GADET, F.; GALMICHE, M. *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion, 1986. ISBN 2-08-112003-8.
2. CHEVALIER, J.-C. et al. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Larousse, 1991. ISBN 2-03-800044-1.
3. DUBOIS, J. *Grammaire structurale du français: nom et pronom*. Paris: Larousse, 1965.
4. GREVISSE, M. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993 (13<sup>ème</sup> édition). ISBN 2-8011-1045-0.
5. GREVISSE, M., GOOSSE, A. *Nouvelle grammaire française*. Paris: Duculot; Bruxelles: De Boeck, 1995 (3<sup>e</sup> édition). ISBN 2-8011-1098-1.
6. HENDRICH, J., RADINA, O., TLÁSKAL, J. *Francouzská mluvnice*. Plzeň: Fraus, 2001. ISBN 80-7238-064-8.
7. MAUGER, G. *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris: Hachette, 1968.
8. RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R. *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF, 1994. ISBN 2-13-046118-2.
9. ŠABRŠULA, J. *Vědecká mluvnice francouzštiny*. Praha: Academia, 1986.
10. WAGNER, R.L., PINCHON, J. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette, 1962.
11. WEINRICH, H. *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier, 1989. ISBN 2-278-03681-6.

<sup>15</sup> Grevisse (1993, p. 866), Grevisse et Goosse (1995, p. 179), Hendrich et al. (2001, p. 194), Mauger (1968, p. 96) et Wagner et Pinchon (1962, p. 90).

Dans le Tableau 5, on voit que les pluriels perdent les marques du genre chez les deux déterminants. La neutralisation du genre (formes simples) atteint aussi le singulier antévocalique du défini ainsi que le singulier antévocalique du démonstratif à l'oral – alors qu'à l'écrit les formes restent distinctes.

Tableau 5: Formes de l'article défini et de l'adjectif démonstratif

**article défini**

		masc.	fém.
Sg.	devant initiale consonantique	le	la
	devant initiale vocalique	l'	
Pl.		les	

**adjectif démonstratif**

		masc.	fém.
Sg.	devant initiale consonantique	ce	cette
	devant initiale vocalique	cet	
Pl.		ces	

**formes aglutinées**

	avec la préposition <i>à</i>		avec la préposition <i>de</i>		avec la préposition <i>en</i>	
	masc.	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.
Sg.	au		du			
Pl.	aux		des		ès	

**formes composées**

		masc.	fém.
Sg.	devant initiale consonantique	ce N-ci ce N-là	cette N-ci cette N-là
	devant initiale vocalique	cet N-ci cet N-là	
Pl.		ces N-ci ces N-là	

Contrairement aux explications des formes, celles de l'usage varient considérablement. Puisque nous voudrions nous arrêter en premier lieu au problème de la concurrence, nous ne présenterons pas ici toutes les descriptions des emplois de chaque grammaire (celles-ci sont disponibles en annexe). Nous allons donc voir comment la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif est analysée dans les grammaires.

## 2.2. Concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif dans les grammaires consultées

Le rapport de concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif n'est pas traité dans la totalité des grammaires. Nous l'avons trouvé dans huit des onze

grammaires et nous pouvons constater que les mentions concernant cette question étaient assez restreintes. Nous allons en présenter de brefs résumés, en gardant l'ordre alphabétique des grammaires (voir note 1 à la page 11).

Dans le paragraphe sur le démonstratif, Arrivé et al. (1986), citent d'emblée l'idée de concurrence avec l'article défini: «Dans ces emplois anaphoriques – où l'identification du référent est assurée par la mention antérieure qui en a été faite – le démonstratif est en concurrence, dans des conditions complexes, avec l'article défini. En règle générale, l'emploi du démonstratif s'impose chaque fois qu'il n'y a pas de choix possible entre plusieurs référents» (p. 211). Cette règle s'oppose à celle qu'on va mentionner plus loin (4.2.<sup>16</sup>), ainsi qu'à celle de Riegel et al. à la page 14.

Selon Dubois (1965, p. 160), la commutation du démonstratif avec l'article défini se fait lorsque le démonstratif renvoie à la situation: «Prends ce crayon, là, sur la table». Il consacre un paragraphe à la problématique d'inférences entre d'une part l'article, et d'autre part le possessif et le démonstratif (p. 149). Des emplois parallèles existent, ces trois éléments pouvant se référer à la situation ou au texte antéposé ou postposé. La principale différence repose dans la quantité d'information: elle est inférieure chez l'article défini et sa probabilité d'occurrence est plus grande (en comparaison avec le possessif ou le démonstratif). La quantité d'information plus élevée du possessif ou du démonstratif se prête à une exploitation stylistique (affective).

Grevisse (1993) ne traite pas la concurrence entre le défini et le démonstratif de façon distincte, mais il cite un cas particulier, lorsque l'article défini est proche du démonstratif (p. 865) et quand les deux éléments sont (dans la plupart des cas) interchangeables (p. 922).

Dans le commentaire sur un exemple cité «Le jeune ouvrier reconnut la maison qu'on lui avait indiqué (Balzac)», Grevisse et Goosse (1995, p. 178) justifient l'usage de l'article défini par le fait que le personnage est connu parce qu'il a été présenté plus haut. Ils remarquent aussi que dans cette emploi, le défini est proche du démonstratif. Il en est de même pour l'usage du défini quand on désigne la réalité présente: *Oh, le beau papillon!* ou un moment proche du moment d'énonciation: *Nous partons à l'instant* (p. 178).

---

<sup>16</sup> Dans la partie sur la classification des emplois du démonstratif de Himmelmann, De Mulder postule que l'on préfère le démonstratif lorsque l'identification du référent exige un certain effort. Quand elle est trop évidente, on utilise le défini (voir p. 44).

Analogiquement à Grevisse et Goosse, Mauger (1968) parle de la valeur particulière de l'article défini: valeur démonstrative. Cela ne concerne que les usages où la référence renvoie au moment ou à la situation d'énonciation. Il donne en tout quatre exemples: «Pour *le moment* il est absent. Il sort à *l'instant*. Je ne veux pas être traité *de la sorte*. Vous voyez d'ici *le tableau*» (p. 97).

Riegel et al.<sup>17</sup> (1994) comparent l'article défini et le démonstratif de façon suivante: «A la différence de l'article défini, la désignation qu'il (le démonstratif) opère ne passe pas d'abord par la prise en considération du concept signifié par le reste du GN. C'est pourquoi il peut être utilisé même quand il y a plusieurs réalités qui répondent au signalement donné par le GN» (p. 156). Ainsi, les exemples prennent des interprétations différentes:

*Attention à la voiture!* – on pense spontanément qu'il y a une seule voiture qui importe et on se met à l'abri sans s'informer davantage.

*Attention à cette voiture!* – on cherche d'abord de quelle voiture il s'agit, parce qu'on suppose qu'il y en a plusieurs.

Les deux éléments se trouvent en concurrence surtout lorsqu'il s'agit de référence anaphorique: «Le défini institue une référence indirecte qui ne renvoie à l'antécédent que dans la mesure où elle prend appui sur les circonstances décrites par la phrase où apparaît ce dernier. La référence instituée par le démonstratif est directe et en conséquence ne dépend pas de la désignation de l'antécédent, ce qui fait que son emploi est en principe plus étendu et plus sûr» (idem). L'énonciation de la phrase avec le démonstratif peut être totalement distincte de celle de la phrase avec l'antécédent: *Un lièvre en son gîte songeait.; Dans un profond ennui ce lièvre se plongeait.*

Cependant, si l'antécédent est formé par un groupe coordonné, la référence globale ne peut être dissociée par le démonstratif: *Il y a sur la table une casserole et*

---

<sup>17</sup> Les auteurs puisent leurs remarques sur la concurrence dans les œuvres de Corblin, Kleiber, Van De Velde, Flaux et De Mulder; elles sont alors d'une teneur plus complexe que celles des autres grammairiens.

Dans les références on trouve des ouvrages:

CORBLIN, F. *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève: Droz, 1987.

FLAUX, N.; VAN DE VELDE, D.; DE MULDER, W. *Entre général et particulier : les déterminants*.

Arras: Presses Universitaires d'Artois, 1997, p.86-136; p.137-200.

KLEIBER, G. Article défini, théorie de la localisation et présupposition existentielle. *Langue française*, 57, 1983, p.87-105.

KLEIBER, G. *L'article le générique: la généricité sur le mode massif*. Genève: Droz, 1990.

KLEIBER, G. Sur la sémantique des descriptions démonstratives. *Linguisticae Investigationes*, VIII, 2, 1984, p.64-85.

KLEIBER, G. Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate. *Langue française*, 72, 1986, p.54-79.

*une poêle. \*Cette casserole..* La reprise avec le démonstratif reste ouverte pour la référence globale: *Ces ustensiles..*

On préfère le démonstratif lorsque le nom exprime une caractérisation (évaluative): *Cet imbécile n'a rien compris*. Le défini ne suffirait pas pour constituer un indice signalétique de la reprise.

Šabršula (1986) constate que l'article défini peut avoir une fonction déictique – quand le référent est déterminé par la situation. Dans ce cas-là, l'article défini et le démonstratif représentent deux variantes stylistiques (p. 85).

Wagner et Pinchon (1962) rappellent que l'article défini est issu de l'adjectif démonstratif latin, et qu'en ancien français et ce jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le défini et le démonstratif étaient en alternance. Ils citent en exemple les expressions suivantes: *à l'heure dite, à l'instant, lâcher le pied, prendre la vengeance, faire la justice* (p. 91).

### 2.2.1. Conclusion de l'analyse des grammaires

Les auteurs des grammaires consultées ne prêtent pas d'attention particulière au problème de la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif. Cependant, en les analysant, nous avons trouvé quelques types d'emplois où les auteurs parlent de façon plutôt explicite de la possibilité d'utiliser à la fois l'article défini et le démonstratif. Ce sont:

- les emplois anaphoriques: la référence renvoie au texte qui précède ou qui suit (co-texte)
- les emplois où la référence est assurée par la situation ou le moment d'énonciation
- les emplois où le défini a une valeur démonstrative, c'est-à-dire déictique, mais ce type d'usage peut être inclus dans les types précédents parce que «déictique» signale que le référent est présent dans le contexte (situation d'énonciation) ou dans le co-texte.

Si nous comprenons le terme «situation d'énonciation» dans un sens large, il peut contenir également le moment d'énonciation dont nous avons parlé dans le deuxième type. Ainsi, nous pourrions créer deux catégories globales d'emplois où l'article défini et l'adjectif démonstratif peuvent être en concurrence :

1. emplois **anaphoriques (et cataphoriques)** – référence renvoyant au co-texte
2. emplois où la **référence est assurée par la situation d'énonciation** (contexte).



Marc Wilmet (1986, p.163-175) qui décrit la problématique de l'adjectif démonstratif, distingue de façon analogique l'endophore et l'exophore. **L'endophore** peut rappeler un élément cotextuel antérieur (anaphore) ou postérieur (cataphore) au démonstratif. Il existe quatre types d'anaphore: 1. anaphore duplicative<sup>18</sup> (le substantif est le même); 2. anaphore synecdochique<sup>19</sup> (le rapport d'ensemble à sous-ensemble); 3. anaphore métonymique<sup>20</sup> (les référents sont contigus); 4. anaphore métaphorique<sup>21</sup> (substantifs mentionnant des entités distinctes qui sont déclarés comme coréférentiels). La cataphore est souvent de type synecdochique (ex.: *cet âne de Dupont*). **L'exophore** renvoie à la situation ou à une période (passée ou future) centrée sur l'énonciateur. On distingue aussi une exophore *in presentia* et une exophore *in absentia* (mémorielle)<sup>22</sup>.

En guise de conclusion, nous présentons ici les divers emplois et valeurs de l'article défini et de l'adjectif démonstratif que nous avons pu voir dans les grammaires analysées<sup>23</sup>.

Comme les deux éléments appartiennent aux déterminants, leur rôle syntagmatique est de permettre au nom de se réaliser dans un énoncé. Les deux sont antéposés aux noms et peuvent aussi transformer n'importe quel mot en substantif. L'article défini détermine le nom de façon plutôt abstraite, le démonstratif de façon précise. Par rapport aux articles, le démonstratif est marqué, et sa quantité d'information est alors plus importante.

---

<sup>18</sup> - l'anaphore duplicative *Un lièvre en son gîte songeait.; Dans un profond ennui ce lièvre se plongeait.*

<sup>19</sup> - l'anaphore synecdochique: *Vous prétendez supprimer tous les bourgeois! Ce beau raisonnement ne rebâtira pas le monde.* Les termes peuvent être coréférentiels (*Attrape le lièvre et cet animal apprendra à me connaître.*) ou non (*Un lièvre en son gîte songeait.; Cet animal est triste, et la crainte le ronge = ce lièvre et ses pareils*)

<sup>20</sup> - l'anaphore métonymique: *Souviens-toi de nos vacances: cette mer, ce sable, ce ciel.. !*

<sup>21</sup> - l'anaphore métaphorique: *Les gens vivaient sous un régime de féodalité bourgeoise, qu'on appellera le PATERNALISME, ce CANCER du ventre.*

<sup>22</sup> - l'exophore *in praesentia* renvoie à un référent présent dans la situation d'énonciation, l'exophore *in absentia* (mémorielle) renvoie à un référent qui a lieu dans la mémoire des interlocuteurs (selon Guénette, 1995, p. 92).

<sup>23</sup> Nous avons parfois modifié la terminologie originale de l'auteur; on distingue par exemple le contexte (contexte extralinguistique) du co-texte (contexte linguistique)

## Rôle référentiel

**L'article défini** peut signaler que le référent spécifique est :

- délimité par la situation d'énonciation ou par le co-texte
- présumé identifiable par l'interlocuteur
- présumé existant
- présumé unique

Au singulier, il peut se référer à toute une espèce, et au pluriel, à l'ensemble des membres d'une espèce (référence générique<sup>24</sup>). La généralité est moins forte au pluriel qu'au singulier.

On préfère le défini quand il n'y a qu'une seule réalité répondant au signalement du SN. La référence anaphorique est indirecte et dépend de la désignation de la phrase dans laquelle apparaît l'antécédent.

**L'adjectif démonstratif** peut signaler que le référent est:

- délimité par la situation d'énonciation, pour montrer dans l'espace (geste) ou dans le temps de façon réelle (fonction déictique) ou par figure
- identifiable grâce au rapport entre la situation d'énonciation et la signification du nom (fonction d'embrayeur)
- délimité par le co-texte
- une partie du monde du récit (contraste commentaire - récit)
- difficilement identifiable – le démonstratif sert à lever ambiguïté, signalant qu'il s'agit du même référent (dans le cas de l'emploi coréférentiel).

On préfère le défini lorsqu'il y a plusieurs réalités qui peuvent être signalées par le SN. La référence anaphorique est directe et ne dépend pas de la désignation de l'antécédent.

---

<sup>24</sup> Kleiber (1983b) utilise comme critère (partiel) de généralité ou de spécificité, une valeur de vérité. La phrase (ou syntagme nominal) est générale lorsqu'elle est envisagée comme vraie (pour tout locuteur ou au moins un locuteur) quel que soit le monde d'énonciation. «Une phrase est spécifique si sa vérité dépend d'un et un seul monde donné.» (Kleiber, 1983b, p. 47) Un SN démonstratif est toujours un SN spécifique.

## Traits sémantiques

L'**article défini** est porteur des traits sémantiques suivants:

<CONNU> car la notion:

- était déjà ou va être mentionnée – co-texte précédent (fonction anaphorique), co-texte suivant
- est située dans la pensée – elle est supposée notoirement connue, connue de tous ou connue par l'habitude. Grâce à ce trait, l'utilisation de l'article défini peut créer un effet stylistique de familiarité ou signaler une thématisation.

L'**adjectif démonstratif** peut lui aussi introduire une notion connue du co-texte (s'il s'agit du co-texte précédent: fonction anaphorique). Comme nous l'avons vu dans la partie précédente sur le rôle référentiel, il possède les traits <FOCALISATION> et <ÉGAL>. Son usage peut provoquer l'impression de proximité dans l'espace et dans le temps, surtout quand il s'agit de la forme avec la particule *-ci*.

## Valeurs particulières

L'**article défini** peut avoir une valeur:

- démonstrative
- exclamative
- affective (péjorative ou améliorative)
- distributive (chaque)
- possessive (avec les noms décrivant le corps ou les vêtements)

L'**adjectif démonstratif** peut apporter une valeur:

- possessive
- affective (péjorative ou améliorative)
- exclamative

Suite à cette étude récapitulative, nous pouvons remarquer plusieurs emplois et valeurs que les deux éléments ont en commun. Cela prouve encore que dans certains types d'usage, ils sont en rapport de concurrence. Nous avons construit ici un échantillon beaucoup plus détaillé que les deux catégories plus générales que nous avons trouvées directement dans les grammaires.

### Concurrence sous l'optique de différentes théories linguistiques

Suite à l'analyse des grammaires, nous allons voir plus en détail quelques théories qui éclairent certains aspects de la concurrence entre l'article défini et le démonstratif. Même si toutes les théories présentées ne sont pas en relation étroite avec la concurrence, elles nous aideront à comprendre davantage les fonctions et les valeurs de nos deux éléments.

Dans le classement des théories, nous nous inspirons de la répartition de Louise Guénette (1995) dont la monographie sur le démonstratif en français nous a été très utile. Son travail est centré avant tout sur le démonstratif mais la concurrence avec l'article défini y est également traitée et ce dans une grande mesure. Guénette traite des deux approches qui ont récemment apporté de nouveaux points de vue sur le démonstratif: les théories de l'énonciation et l'analyse textuelle. Elle y ajoute encore les travaux des linguistes guillaumiens. Les théories qui suivent sont donc réparties en trois orientations: les perspectives énonciatives, les perspectives textuelles et les perspectives guillaumiennes. A la fin du chapitre, nous présenterons également de brèves observations sur ces trois approches.

#### 3.1. Perspectives énonciatives

Les linguistes travaillant dans cette perspective analysent le démonstratif dans le cadre de la deixis. Ils proposent une vision complexe de la communication, vision qui considère tout acte de langage comme une opération singulière. Ils prennent en considération différents facteurs (cadre spatio-temporel précis, subjectivité des participants, référents particuliers) et leurs études portent principalement sur les déictiques, les modalités et la subjectivité dans le langage. Parmi eux, nous pouvons citer E. Benveniste, M. Vuillaume et G. Kleiber<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> BENVENISTE, E. *Problèmes de linguistique générale I*. Paris: Gallimard, 1966.  
VUILLAUME, M. *La deixis en allemand*. Paris, 1980. Thèse de doctorat. Université de Paris IV.  
KLEIBER, G. Article défini, théorie de la localisation et présupposition existentielle. *Langue française*, 57, 1983, p.87-105.

L'apport de Benveniste repose sur la reconnaissance d'une certaine **insuffisance** du démonstratif (en comparaison avec *je, ici, maintenant*) – il exige un geste concomitant pour fonctionner comme «indicateur», c'est-à-dire un élément capable d'établir un rapport spatio-temporel avec le sujet parlant (ici, le sujet parlant est pris comme repère).

Les publications de M. Vuillaume (voir note à la page 19) ont porté sur la déixis en langue allemande. Selon Vuillaume, tous les déictiques ont en commun la prise en compte obligée de l'occurrence grâce à laquelle se fait le repérage du référent. Il faut distinguer les déictiques directs (embrayeurs) et les déictiques indirects (token-réflexif): avec les déictiques directs, la relation référentielle (entre l'occurrence et le référent) se fait directement; avec les déictiques indirects, la relation s'établit par l'intermédiaire d'informations fournies par le contexte ou le co-texte.

De cette première approche la littérature nous a fourni surtout les idées de Georges Kleiber. Posons-nous tout d'abord la question suivante:

### **3.1.1. Les démonstratifs (dé)montrent-ils?**

L'article de Kleiber (1983a) est l'un des articles les plus intéressants que nous avons pu consulter. Ce dernier note que de façon générale, les démonstratifs «montrent» ou «localisent» le référent. Cette **thèse du démonstratif - «doigt tendu»** postule que les démonstratifs montrent par eux-même le référent visé. Kleiber appelle cette conception la *version forte* de monstration.

En ce cas, quatre conditions doivent être respectées:

«A) L'objet de référence doit «exister».

B) Il doit être présent dans la situation d'énonciation.

C) Il doit être «monstrable».

D) Le démonstratif comme le geste doit être un indicateur directionnel ou tout au moins un localisateur qui permet à l'interlocuteur, pour une situation donnée, de trouver le référent» (Kleiber, 1983a, p. 100).

Mais en réalité, seulement les conditions A et B sont respectées. Kleiber analyse par la suite, ces conditions une à une.

#### **A) Présupposition existentielle**

Si l'on compare le démonstratif avec le défini, on arrive à la conclusion que les deux présupposent l'existence du référent: par exemple *ce chien / le chien m'a mordu*.

Mais cette présupposition n'est pas du même ordre: «Une description définie peut être utilisée non référentiellement, alors qu'un démonstratif, comme tout symbole indexical, est voué à la désignation. /.../ La présupposition existentielle n'est qu'une conséquence de son sens de désignation» (Kleiber, 1983a, p. 102).

### **B) Obligation de présence dans la situation d'énonciation**

L'identification de l'objet désigné n'est possible que si l'on prend en considération la situation d'énonciation. Ici, la comparaison avec le «doigt tendu», c'est-à-dire avec les index non linguistiques, est justifiée. Ils ont en commun une possibilité de variation référentielle systématique: le démonstratif peut désigner à chaque occurrence un objet différent.

### **C) Objets montrables**

Si l'objet désigné doit être montrable, il doit occuper une certaine position dans l'espace. Mais il est évident que le démonstratif peut renvoyer à un objet non montrable – à une entité non concrète comme celles de *ce soir*, *cette odeur* ou à une entité qui occupe un espace dans lequel est englobé le locuteur: *cette ville*, *cette voiture*. Ces types d'utilisation renvoient la comparaison à un geste d'ostension plus difficile.

### **D) Indicateur directionnel et localisation**

Est-ce que les démonstratifs peuvent véritablement indiquer la direction comme le postule la thèse du démonstratif – «doigt tendu»?

«Si les démonstratifs étaient des «pointeurs», les gestes de désignation qui les accompagnent dans de tels emplois seraient redondants. Or, ces gestes sont nécessaires. Ce sont eux qui jouent le rôle de la flèche qui dirige l'attention de l'interlocuteur vers l'endroit précis où se trouve le référent et non les démonstratifs» (Kleiber, 1983a, p. 105).

Les démonstratifs eux-mêmes n'impliquent pas les indications localisantes du geste associé. Ce sont toujours les gestes qui assument ce rôle. La version forte de monstration s'avère donc erronée, et ce même pour les emplois qui lui sont les plus favorables – les emplois gestuels. «Si les termes démonstratifs s'accompagnent parfois nécessairement d'un geste ostensif, c'est parce qu'ils ne peuvent par eux-mêmes localiser le référent visé» (Kleiber, 1983a, p. 107).

Le rejet de la version forte n'exclue pas la validité de l'hypothèse «monstrative». De cette dernière, on peut maintenir la *version faible*: le contenu sémantique du démonstratif n'inclut pas la direction précise mais uniquement un trait de monstration ou de localisation. Cela veut dire que le sens du démonstratif contient une indication qui instruit l'interlocuteur sur le fait que le locuteur montre ou localise le référent.

Dans les emplois gestuels, la thèse de monstration se voit justifiée. Dans les emplois non gestuels, on peut opter soit 1) pour la homonymie ou polysémie: le démonstratif a autant de sens qu'il a d'emplois différents, soit 2) pour un processus de transfert ou de «dérive».

Ad 1) Kleiber rappelle la notion d'*ambiguïté pragmatique* qui est intermédiaire entre l'*ambiguïté sémantique* (*Je vole*, deux sens intrinsèques) et *contextuelle* (*Paul est parti*, soit Paul<sub>1</sub>, Paul<sub>2</sub>). Le démonstratif n'a qu'un sens, mais qui est, d'un point de vue pragmatique, ambigu.

Ad 2) En ce qui concerne la dérive, il existent deux conceptions selon l'accent mis sur le caractère de localisateur spatial du démonstratif, soit sur son caractère de «montreur».

De là, on obtient une définition suivante des démonstratifs: ils renvoient à un référent présent dans la situation d'énonciation. Mais celle-ci peut s'appliquer à tous les symboles indexicaux; elle ne caractérise pas le contenu sémantique des démonstratifs.

La conclusion est alors la suivante: «Les démonstratifs ne sont pas de «montreurs» (ou localisateurs), ni dans le sens où ils fonctionnent comme un «doigt tendu» (version forte), ni dans le sens où leur contenu sémantique comporterait un trait de «monstration» ou de localisation qui leur appartiendrait en propre (version faible)» (Kleiber, 1983a, p. 113). Les démonstratifs sont des **symboles indexicaux incomplets** (opaques) qui indiquent qu'une référence est faite à une entité présente dans la situation d'énonciation. Contrairement aux symboles indexicaux complets (*je, tu, hier, etc.*), les démonstratifs eux-mêmes ne déterminent nullement le type de référent concerné. Leur sens est transparent ou incomplet en quelque sorte, car leur emploi référentiel situationnel n'est pas fixé d'avance. Leur seule énonciation ne garantit pas l'identification du référent. Ils fonctionnent comme des signaux qui attirent «l'attention de l'interlocuteur sur l'existence d'un référent à identifier dans la situation d'énonciation de l'occurrence sans indiquer par lui-même quel est, pour la situation d'énonciation donnée, ce référent» (Kleiber, 1983a, p. 115). On retrouve dans cette

distinction exactement la même opposition que chez Vuillaume (voir page 20). Certaines idées de G. Kleiber sont discutées aussi dans la contribution suivante.

### **3.1.2. Déterminants comme des éléments instructionnels pour l'élaboration des objets de pensée**

L'œuvre de Flaux, Van De Velde et De Mulder (1997) envisage les déterminants d'un point de vue morphologique et/ou sémantique. Ces trois auteurs considèrent les déterminants comme des éléments fournissant des indications instructionnelles pour l'élaboration des objets de pensée (représentations). La mise en rapport des unités linguistiques et des choses du monde est donc moins importante dans l'action d'actualisation. Ils attirent aussi l'attention sur la relation entre les déterminants et leurs noyaux nominaux. Parmi les contributions de ces auteurs, nous nous intéressons avant tout à celle de Danièle Van De Velde sur la généralisation et à celle de Walter De Mulder sur les démonstratifs.

Van De Velde constate qu'il existe beaucoup de moyens pour la généralisation, même si ces moyens ne conduisent pas à la généralisation en combinaison avec n'importe quel type de substantif:

- Noms concrets dénombrables peuvent former cinq types d'objets généraux:
  - avec l'article indéfini singulier (objet reste unidivuel mais représente toute une classe)
  - avec l'article défini singulier:
    - a) totalité distributive simple (abstraction, pas de particularité individuelle: *l'homme est mortel*)
    - b) objet général (*l'homme a marché sur la lune*) - massification selon Kleiber
  - avec l'article défini pluriel:
    - a) pluriel générique de totalité (interprétation distributive: *les hommes sont mortels*)
    - b) pluriel générique collectif qui opère une sorte de fusion des éléments constitutifs de l'ensemble (*les hommes ont marché sur la lune*).
- Noms concrets indénombrables (les noms de matières; ils ont l'article partitif pour article défini) n'ont qu'une possibilité de généralisation – «utiliser l'article défini singulier pour constituer un objet imaginaire unique, produit de la fusion de tous les fragments réels éparpillés» (p. 12).
- Noms abstraits dénombrables disposent de trois moyens:



- l'indéfini singulier (*un voyage* = sujet quelconque)
- le défini singulier (*le voyage* = détachement de l'action par rapport à tout sujet)
- le défini pluriel (*les voyages* = pluralité infinie des sujets possibles)
- Noms abstraits indénombrables (qualités et états essentiellement), ou au moins certains mots de ce type, ne se combinent pas avec l'indéfini. Mais dans une mesure limitée, on peut arriver à la généralisation en suivant un parcours qui va du genre à l'espèce et dont le résultat est une expression utilisant le défini singulier (*la tristesse*). L'article défini est «dû à la présence d'un nom classifieur (nom du genre) introduisant le nom d'espèce dans une structure du type *l'état de tristesse*, où l'article défini peut être fondé sur un indéfini» (p. 13).

Avec les noms abstraits (dénombrables ou indénombrables) et les noms concrets indénombrables, les articles peuvent généraliser, mais non pas abstraire. L'auteur a démontré que le domaine le plus favorable à la généralisation (et aussi à l'abstraction) est l'univers des individus réels (noms concrets dénombrables). Au contraire, les plus pauvres sont les domaines de matières et qualités (états) où la notion de pluralité n'a pas de sens.

Il nous semble convenable de mentionner ici le travail de Donka Farkas (2001) qui rappelle l'importance du point de vue sémantique dans l'étude des syntagmes nominaux. Dans le traitement sémantique des syntagmes nominaux, on constate en effet deux tendances opposées: celle d'unification et celle de diversification. Pour la première, il est préférable de traiter les syntagmes nominaux de façon unifiée, car au niveau macro-syntaxique, leur comportement est relativement identique - «aucune position syntaxique ne requiert ni ne rejette un syntagme» de tel ou tel type et il n'existe pas non plus «de position syntaxique spécialisée pour un syntagme singulier ou pluriel, ou pour un syntagme défini ou indéfini, etc.» (Farkas, 2001. p. 18).

Mais si nous allons au-delà des positions traditionnelles (sujet, objet direct, objet indirect, objet prépositionnel), nous trouvons des positions et des constructions syntaxiques qui subissent l'influence des différences sémantiques des syntagmes nominaux (p. ex. le prédicat nominal doit être attribut d'un verbe copulatif). Cette observation favorise la seconde stratégie – celle de la diversification - les syntagmes nominaux devant être traités de façon différente. Cela mène l'auteur à proposer une classification sémantique des syntagmes nominaux. Ce qui est le plus important pour notre travail, c'est que le contenu sémantique des entités du syntagme n'est pas sans impact sur le choix du déterminant.

De Mulder présente plusieurs approches du démonstratif: celle d'Ariel, de Maes et de Kleiber. Tout d'abord la théorie d'**Ariel**, appelée théorie de l'accessibilité. Selon elle, les démonstratifs sont des marqueurs d'accessibilité intermédiaire: on s'en sert pour renvoyer à des référents plus accessibles que ceux qui sont identifiés par des noms propres mais moins accessibles que ceux qui sont identifiés par des pronoms, des réfléchis ou des trous. Ariel prédit que **les SN démonstratifs sont plus accessibles que les SN définis** et il l'explique par le fait que les définis sont des formes affaiblies du démonstratif.

**Maes** argumente que la cause en est une autre: les démonstratifs renvoient souvent à des référents en focus, et c'est pourquoi ils sont plus accessibles. Selon Maes, les SN définis «signalent l'existence d'une relation d'identification entre la représentation discursive du référent du SN défini et celle du référent de sa source, alors que les SN démonstratifs introduisent en outre une relation de classification, d'attribution d'informations, de contextualisation ou d'évaluation. Ce qui suppose évidemment

- 1) qu'on définisse précisément les représentations discursives des référents auxquels s'appliquent les relations de cohérence;
- 2) qu'on explique comment on sélectionne les relations de cohérence (p. 14).

La théorie la plus complexe est celle de **Kleiber**. Il refuse de ramener le démonstratif à une sorte d'article défini. En faisant une parallèle avec les pronoms démonstratifs, il attribue aux démonstratifs:

- 1) un sens descriptif: ils présentent le référent comme «non-classé»
- 2) un sens instructionnel: ils signalent que pour identifier le référent, il faut avoir recours à des éléments issus de leur contexte d'énonciation (référence directe); mais dès l'identification du référent, ils obscurcissent ce contexte.

Les SN définis, «par contre, présentent leur référent comme le seul à satisfaire le contenu descriptif du nom dans une circonstance donnée, ce qui suppose que cette circonstance ne soit pas obscurcie» (p. 15)<sup>26</sup>. Ils désignent le référent de façon indirecte: le contexte ne fournit pas d'informations mais définit les circonstances d'évaluation<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> Pourtant, De Mulder montre une série d'exemple où la référence n'est pas si directe: le référent n'est pas atteint ou le contexte d'énonciation nécessaire à l'identification du référent n'est pas obscurci.

<sup>27</sup> «Les circonstances d'évaluation d'une description peuvent /.../ être définies comme les circonstances dans lesquelles une description trouve sa vérité» (Guénette, 1995, p. 63).

La conclusion de De Mulder est la suivante: les démonstratifs sont des expressions indexicales, mais non pas dans le sens où ils signalent la présence du référent dans le contexte d'énonciation – ils signalent que **c'est dans ce contexte qu'il faut chercher des éléments susceptibles d'identifier le référent**. Cette conclusion est identique à celle de Kleiber. Les démonstratifs rompent la continuité référentielle car ils impliquent à chaque fois un nouveau retour vers le contexte d'énonciation (effet de rupture). C'est pourquoi l'emploi du SN démonstratif est très aisé quand on introduit un **élément nouveau** – soit un référent nouveau, soit un nouveau point de vue sur un référent déjà donné ou un changement de statut textuel. La reprise démonstrative (N<sub>2</sub>) est possible après tout N<sub>1</sub>. La reprise définie n'est possible que s'il existe une certaine continuité entre N<sub>1</sub> et N<sub>2</sub>.

### 3.1.3. L'article défini et l'adjectif démonstratif dans la reprise immédiate

L'article d'Achard-Bayle (2001) résume la contribution de Kleiber et Corblin<sup>28</sup> (le travail de Corblin est cité dans le paragraphe 3.2.) sur l'opposition entre l'article défini et l'adjectif démonstratif dans le **reprise immédiate** et en conclue que:

«- le **démonstratif**, attirant l'attention sur le référent par une procédure déictique d'isolement, a pour effet d'appréhender ce référent comme une entité non nommée, non encore classée; de là un fonctionnement référentiel qui s'apparente à une opération de classification ou de reclassification: de classification s'il s'agit d'une entité non encore nommée et de reclassification si l'entité est déjà rangée dans une classe nominale;

- l'emploi du **défini** de reprise ne concernant pas le référent isolé ou tel qu'il est présenté dans le discours par le seul SN indéfini *un N*, le calcul référentiel du SN défini

---

<sup>28</sup> Dans la bibliographie de son article Achard-Bayle donne des références suivantes de Kleiber et Corblin:

KLEIBER, G. Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate. *Langue Française*, 72, 1986a, p. 54-79.

KLEIBER, G. Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle. In David, J. & Kleiber, G. (eds). *Déterminants : syntaxe et sémantique*. Paris: Klincksieck, 1986, p. 169-185.

KLEIBER, G. *Reprise(s). Travaux sur les processus référentiels anaphoriques*. Publication du groupe *Anaphore et deixis*, 1, 1989. Strasbourg, Université des Sciences Humaines.

KLEIBER, G. *Anaphores et pronoms. Etudes de pragma-sémantique référentielle*. Louvain-la-Neuve: Duculot, 1994a.

KLEIBER, G. *Nominales. Essai de sémantique référentielle*. Paris: A. Colin, 1994b.

KLEIBER, G. Sens, référence et existence. *Langages*, 127, 1997, p. 9-37.

CORBLIN, F. Les désignateurs dans les romans. *Poétique*, 54, 1983, p. 199-211.

CORBLIN, F. *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*. Rennes : Presses Universitaires, 1995.

s'appuie sur un domaine d'interprétation plus large qui est la situation particulière dans laquelle le référent est impliqué» (Achard-Bayle, 2001, p. 9).

### 3.2. Perspectives textuelles

Ces perspectives comprennent le démonstratif comme un outil de l'anaphore. Les emplois anaphoriques ne sont pas sans intérêt pour nous, car ce sont les emplois dans lesquels le démonstratif entre en concurrence avec l'article défini comme nous avons pu voir dans l'analyse des grammaires (chapitre deux). Beaucoup de travaux se sont centrés justement sur l'éclaircissement de la différence entre les deux déterminants. Cette différence est souvent expliquée en termes de construction d'un discours. Les apports principaux proviennent des travaux de F. Corblin, J.-M. Marandin, C. Blanche-Benveniste et A. Chervel<sup>29</sup>.

Blanche-Benveniste et Chervel ont réparti les déterminants en deux groupes: d'un côté, ils ont mis le possessif et le démonstratif, de l'autre le défini et l'indéfini. Le deuxième groupe saisit le signifié du substantif - soit il s'agit de la saisie interne (indéfini: *un chat* oppose le terme à tous les autres termes de la série, c'est-à-dire aux autres chats) soit de la saisie externe de la notion (défini: *le chat* s'oppose aux autres séries, par exemple à *le chien, la souris* etc.). Au sein du premier groupe *mon* et *ce* s'opposent par rapport à l'instance du discours: le possessif fait référence à la personne (par opposition aux autres personnes grammaticales); le démonstratif ne réfère qu'à un objet présent dans l'instance de discours, sans rapport à la personne. Dans l'emploi anaphorique, le défini et le démonstratif s'utilisent en fonction de l'existence du contraste entre plusieurs signifiés: s'il existe, la reprise se fait par le défini; sinon, on utilise le démonstratif.

---

<sup>29</sup> CORBLIN, F. Remarques sur la notion d'anaphore. *Revue québécoise de linguistique*, 15, 1, 1985, p. 171-196.

MARANDIN, J.-M. Ce est un autre: l'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif. *Langages*, 21, 1986, p. 75-89.

BLANCHE-BENVENISTE, C.; CHERVEL, A. Recherches sur le syntagme substantif. *Cahiers de lexicologie*, IX, 1966, p. 3-37.

Comme Corblin, Marandin s'intéresse à l'enchaînement d'énoncés. L'anaphore définie est bloquée dans un enchaînement où il y a des interruptions de repérages de point de vue, tandis que l'anaphore démonstrative est tout à fait possible.

De plus, il explique l'article défini et le démonstratif en termes d'ingrédients: le défini signale l'appartenance d'un ingrédient à un objet introduit, permettant une reprise fragmentaire; le démonstratif fait émerger un nouvel objet à partir d'ingrédients d'un objet déjà introduit dans le discours.

Nous allons voir de plus près les contributions de F. Corblin (3.2.1.) et celles de P.-D. Giancarli (3.2.2.).

### 3.2.1 Défini et démonstratif dans la reprise immédiate

Dans un article daté de 1983, Corblin analyse la reprise d'une expression qui autorisent le défini et le démonstratif. Il y a une différence entre l'anaphore définie et l'anaphore démonstrative. Par le biais de cette différence, l'auteur veut expliquer aussi le **paradoxe de la reprise immédiate**. On pourrait définir ce paradoxe à l'aide des exemples:

« A) Tu verras un garçon et une fille. Tu dois donner une poupée à *la fille* et une voiture *au garçon*.

B) Une femme entra dans la pièce. J'avais vu *cette femme* chez un ami» (Corblin, 1983, p. 118).

Dans ces exemples, seul le déterminant utilisé paraît comme naturel; le défini et le démonstratif ne sont pas interchangeables dans ce cas. Corblin décrit trois approches du paradoxe: celle de Guillaume, de Blanche-Benveniste et Chervel, de Milner. Il présente ensuite son propre point de vue.

Corblin distingue l'**anaphore stricte** (pensable en termes d'identité, relation d'équivalence) et l'**anaphore associative** (non pensable en termes d'identité). Seul le défini, et non le démonstratif, peut être anaphorique associatif.

Dans l'anaphore stricte, le défini et le démonstratif sont possibles. Mais la mise en rapport avec l'élément antérieur qu'ils établissent se fait de deux façons différentes. Elles s'opposent fondamentalement par le rôle qu'y joue le contenu lexical du SN anaphorique. Le démonstratif renvoie à un élément selon le caractère récent de

l'occurrence de ce dernier, indépendamment au rapport lexical entre les positions (c'est un anaphorique positionnel local):

«On lui confisqua *sa maison*. *Ce cadeau* de l'oncle Ernest...» (Corblin, 1983, p. 122).

C'est pourquoi le démonstratif se prête à des **reclassifications** très importantes. Dans le cas du défini, le SN recrute une source sur tout le texte antérieur (c'est un anaphorique lexical global), essentiellement en vertu de la relation lexicale. Le défini est alors avant tout un **identifieur**. Ses possibilités de reclassifieur sont réduites et très dépendantes du contexte.

Le tableau résume le rapport entre l'identification et la reclassification (Corblin, 1983, p. 123):

	<i>source</i>	<i>Anaphore</i>	<i>identification</i>	<i>Reclassification</i>
RL1	garçon	Garçon	maximale	Nulle
RL2	marin	homme	↑	↓
RL3	homme	marin		
RL4	Durand	linguiste		
RL5	arbre	compagnon	nulle	maximale

«Le niveau 5 réunit les unités lexicales strictement disjointes; dans un tel cas (effet identifieur nul), l'anaphore définie est impossible, alors que l'anaphore démonstrative est possible.»

Comme le démonstratif privilégie les critères positionnels, c'est l'effet reclassifieur qui est dominant dans l'anaphore démonstrative. L'anaphore définie est au contraire lexicale et son rôle d'identifieur est prédominant.

Pour mieux expliquer le paradoxe de reprise immédiate, l'auteur s'intéresse aussi à la notion de **contraste**. Il distingue le contraste de domaine à domaine et le contraste interne à un domaine. Le démonstratif met en jeu le **contraste interne**: «En disant *ce N*, je fait allusion à un exemplaire particulier de N /.../ et à *aucun autre N*» (Corblin, 1983, p. 124).

Le SN défini *le N* signale que le syntagme a pour référence une des positions qui ont été rendues disponibles par le texte. «*.ce N* instaure une nouvelle distinction sur N pour le texte par contraste interne à N; *le défini* est sensible à l'ensemble des distinctions antérieures enregistrées sur des domaines lexicaux, il utilise une de ces

distinctions qu'il atteint en opérant par **contraste de domaine à domaines**» (Corblin, 1983, p. 125).

Quelle est alors la conclusion de Corblin? L'auteur pense que dans les deux types d'exemples, *le* et *ce* sont possibles: *le* implique un contraste de domaine à domaines, *ce* un établissement d'un contraste interne au domaine. Dans les exemples du type 2) nous avons l'impression que la reprise par *le* n'est pas possible. Mais c'est parce que nous croyons que le co-texte (ou contexte) n'offre pas matière à contraste. Il suffit de mettre l'exemple dans le co-texte plus riche pour que la reprise par *le* devienne naturelle (ce co-texte peut être antérieur ou immédiatement postérieur) :

«Il était une fois *un prince* très malheureux malgré son beau château. *Le prince* ne pouvait pas avoir de fils» (Corblin, 1983, p. 130).

Plus de traits sémantiques communs avec prince le contexte contient, plus l'anaphore définie semble naturelle:

«Il était une fois *un prince* très gentil qui aimait une belle princesse. *Le prince...*» (Corblin, 1983, p. 131).

La reprise par *le* ne paraît donc impossible que dans le cas où l'interlocuteur est incapable de trouver dans le contexte un SN offrant matière à contraste de domaine à domaines.

Dans les exemples du type A), la source de l'anaphorique est extraite d'un SN composé de plusieurs N reliés par coordination. Cette extraction produit elle-même un contraste de domaine à domaines, l'anaphore définie étant alors naturelle. Pourtant le démonstratif n'est pas impossible; il faut seulement que le co-texte postérieur maintienne explicitement une valeur de contraste interne au domaine lexical N :

«Je vis un garçon et une fille sur le quai. Ce garçon était blond, alors que ceux que j'avais rencontrés jusqu'à présent étaient bruns» (Corblin, 1983, p. 133).

### **3.2.2. Phénomène du fléchage**

En analysant le phénomène du fléchage, Giancarli (2001) développe les idées de Corblin. Le terme «fléchage» provient de la théorie des opérations énonciatives de A. Culioli. «Pour Culioli, étant donné une première occurrence (qui prédique l'existence de façon quantitative, autrement dit sous la forme d'une extraction) suivie d'une seconde, de deux choses l'une: soit la seconde occurrence renvoie à une autre occurrence que la première, soit elle renvoie à la même occurrence et c'est alors que

l'énonciateur identifie la seconde occurrence à la première. C'est ce second cas de figure qui constitue le fléchage» (Giancarli, 2001).

Le fléchage est alors un phénomène d'ordre anaphorique, renvoyant à une propriété située dans le contexte gauche faisant l'objet d'une reprise. Dans cet article, l'auteur délimite les marqueurs de cette opération en anglais et en français. En français, ce sont les formes de l'article défini.

En comparaison avec l'anglais, le fléchage en français porte toujours le trait «**contraste**», alors qu'en anglais le contraste est parfois absent. Le «contraste» de Giancarli correspond à «contraste de domaine à domaines» en termes de Corblin: «Quand je dis «contraste», précisons que je ne parle pas de contraste entre l'occurrence distinguée et les autres occurrences appartenant à la même classe: ce contraste-là ne concerne pas le fléchage, pas plus que l'extraction, il concerne le démonstratif /.../, en particulier quand le démonstratif est accentué en anglais, et quand le démonstratif est muni de -ci/-là en français» (Giancarli, 2001).

Le démonstratif indique donc un contraste interne à la classe des N qui ne concerne pas l'article. L'analyse du fléchage offre quelques détails intéressants sur le contraste externe (de domaine à domaines) et par là aussi sur l'usage de l'article défini.

Le fléchage se caractérise par trois points fondamentaux: a) une reprise de la totalité permettant b) une identification parfaite du repéré au repère. Cette identification parfaite entraîne à son tour c) le rejet de toute altérité sous la forme de quatre types de contraste externe:

- notionnel (..un portefeuille et une montre étaient posés sur la table. Le portefeuille contenait...)
- sémique (Le chien est un animal.)
- en situation (Passe-moi le sel.)
- entre sous-classes (Le chien est un mammifère.).

La différence entre le démonstratif et l'article défini est la suivante: alors que le défini instaure une relation d'**identification parfaite** entre les deux occurrences, le démonstratif permet d'emporter sur N<sub>2</sub> des sèmes qui ne correspondent pas forcément tout à fait à ceux de la première mention (N<sub>1</sub>). Cela explique l'effet de «**rebaptisation**» produit par le démonstratif. Le rôle d'identification et de différenciation que le démonstratif instaure entre les occurrences est appelé «relation étoile» par Giancarli.



«/.../ l'article défini marque une relation d'identification parfaite qui entraîne un contraste externe, et la qualité du repérage vers la gauche permet une distance considérable avec l'occurrence frayée correspondant au repère. Le démonstratif marque une relation étoile (mixte identification / différenciation) avec contraste interne à N (altérité acceptée sur N<sub>2</sub>), la qualité du repérage ne permettant pas d'éloignement, d'où une proximité par rapport à l'antécédent à gauche /.../ et en même temps une possibilité d'ouverture vers la droite» (Giancarli, 2001).

### 3.3. Perspectives guillaumiennes

Les linguistes guillaumiens ont consacré nombreuses publications à la détermination nominale sans que le problème du démonstratif soit abordé de façon plus profonde. Guénette classe parmi les linguistes guillaumiens qui ont pourtant contribué à l'étude de démonstratif M. Molho, T. Fraser et A. Joly, M. Wilmet, G. Guillaume<sup>30</sup>.

Pour expliquer le système des mots démonstratifs en espagnol et en français, M. Molho se sert de la notion de **représentation de l'espace**. En français, la représentation de l'espace se compose de deux plans: le plan du moi et celui du non-moi. Cette distinction est bien reflétée dans les adverbes *ici* et *là*: *ici* est le lieu où se situe le locuteur tandis que *là* désigne le lieu du non-moi. Mais il est possible de dire *Je suis là*. Molho suppose que la compétence de *là* s'est accrue et par saisie anticipée, il peut référer au plan du moi. En français, **le moi ne fonctionne pas comme le point de repère**.

Fraser et Joly se sont intéressés aux démonstratifs en anglais. Ce qui doit être retenu, c'est la typologie de la référence. Elle est bien décrite dans l'œuvre de Marc Wilmet (1986, p.163-175). Le nom déterminé par le démonstratif renvoie soit au co-texte (endophore), soit au contexte (exophore). L'**endophore** peut rappeler un élément cotextuel antérieur (anaphore) ou postérieur (cataphore) au démonstratif. Il existe

---

<sup>30</sup> MOLHO, M. Remarques sur le système des mots démonstratifs en espagnol et en français. *Les langues modernes*, 62, 3, 1968, p. 335-350.

FRASER T.; JOLY, A. Le système de la deixis : endophore et cohésion discursive en anglais. *Modèles Linguistiques*, 2, 2, 1980, p. 22-51.

WILMET, M. *La détermination nominale*. Paris: PUF, 1986.

GUILLAUME, G. *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Paris: Hachette, 1919.

quatre types d'anaphore: 1. anaphore duplicative (le substantif est le même); 2. anaphore synecdochique (le rapport d'ensemble à sous-ensemble); 3. anaphore métonymique (les référents sont contigus); 4. anaphore métaphorique (substantifs qui mentionnent des entités distinctes déclarés coréférentiels). La cataphore est souvent de type synecdochique. L'**exophore** renvoie à la situation ou à une période (passée ou future) centrée sur l'énonciateur. On distingue une exophore *in presentia* et une exophore *in absentia* (mémorielle).

Dans le premier chapitre, nous avons déjà mentionné la classification de Wilmet basée sur les notions de l'extensité et de l'extension, ainsi que l'hypothèse selon laquelle le démonstratif est présenté comme un article défini augmenté de quelque chose (voir p. 3, 7-10). Nous avons rejeté cette hypothèse mais sans pour autant nier l'apport de Wilmet à la problématique. Il a focalisé l'attention sur le caractère double du démonstratif: *ce* contient un **élément quantifiant** et un **élément caractérisant**. L'élément quantifiant ressemble (mais n'est pas identique) à l'article défini et la caractérisation du démonstratif est orientée vers le particulier.

L'orientation vers le particulier (voir dessus) ressemble à l'idée de singulier chez G. Guillaume. «Si l'article défini est le signe d'un mouvement qui va d'un fini en direction de l'infini, le démonstratif, lui, est le signe d'un mouvement qui prend son départ à un fini (fini 1) et qui trouve son aboutissement à un autre fini (fini 2)» (Guénette, 1995, p. 100). Le *fini* ou le *singulier* exprime la conviction de Guillaume que le démonstratif ne se prête qu'au mouvement limité. Le mouvement illimité est propre à l'article défini - comme si le défini était en quelque sorte un dépassement du démonstratif.

L'ouvrage de Louise Guénette (1995) s'inscrit dans l'approche guillaumienne – elle développe surtout l'idée de Molho que le moi ne fonctionne pas comme le point de repère. Dans le troisième chapitre, l'auteur analyse les adverbes démonstratifs et le démonstratif *ce*. Elle conclut qu'en comparaison avec le système des démonstratifs anglais ou espagnol, «en français moderne, l'adjectif et le pronom démonstratif ne font pas la distinction entre un espace inclusif du moi et un espace exclusif du moi. /.../ *Ce* et *celui* se montrent indifférents quant à la position spatiale du moi, c'est-à-dire qu'ils peuvent signifier aussi bien l'inclusion du moi dans l'espace représenté que son exclusion. Ce rapport d'inclusion ou d'exclusion peut être rendu explicite par le recours

aux particules adverbiales *-ci* et *-là*. Les démonstratifs seuls ne marquent plus cette opposition» (Guénette, 1995. p. 150).

Le système des adverbes démonstratifs fait bien état de deux (ou trois) espaces représentatifs. L'opposition *ici* et *là* est basée sur l'opposition entre l'espace inclusif du moi et l'espace exclusif du moi. Une seconde distinction surgit au sein de l'espace exclusif du moi: celle entre *là* et *là-bas*. *Là* signifie un espace interlocutif d'où s'est exclu le moi pensant; *là-bas* signifie un espace extrainterlocutif.

En comparaison avec les adverbes démonstratifs, l'adjectif démonstratif (et le pronom aussi) fait abstraction du moi pensant, il représente un espace d'une extrême généralité. C'est pourquoi on peut considérer cet espace comme un espace minimalement construit<sup>31</sup>.

Nous avons abordé ces trois approches. Au sein de chacune, mais aussi à travers leurs orientations, on trouve les éléments susceptibles d'être rapprochés l'un de l'autre.

**L'approche énonciative** attire l'attention sur une certaine «insuffisance» du démonstratif (en termes de Benveniste): le démonstratif exige un geste. Vuillaume, à son tour, prend ce fait en considération et classe le démonstratif parmi les déictiques indirects (token-réflexif). De même Kleiber répudie les deux versions de l'hypothèse «monstrative» (version forte et faible) et présente le démonstratif comme un symbole indexical «incomplet» ou «opaque». De Mulder est en accord avec lui: le démonstratif ne (dé)montre pas; il signale que les éléments susceptibles d'identifier le référent sont à rechercher dans le contexte. La reprise par le démonstratif est possible après tout N<sub>1</sub> car il implique le retour vers le contexte. Il sert donc bien à insérer un nouveau référent ou un nouveau point de vue sur un référent. La reprise par le défini est conditionnée par une continuité entre N<sub>1</sub> et N<sub>2</sub>.

**L'approche textuelle** concerne surtout l'emploi anaphorique, mais ce thème est déjà abordé dans l'approche précédente. La continuité nécessaire pour la reprise par le défini (De Mulder: approche énonciative) ressemble à l'idée de Marandin (approche textuelle): la reprise définie est possible seulement quand il n'y a pas d'interruptions dans l'enchaînement des énoncées. Marandin postule aussi que le défini permet une reprise fragmentaire tandis que le démonstratif fait émerger un nouvel objet à partir d'ingrédients d'un objet déjà introduit. Cela ressemble aux observations énonciatives de

---

<sup>31</sup> Le travail de Guénette est présenté aussi dans le chapitre suivant qui concerne les classifications du démonstratif.

De Mulder (et de Kleiber) sur la construction d'un nouveau référent ou d'un nouveau point de vue.

Blanche-Benveniste et Chervel parlent du «contraste»: s'il existe le contraste entre plusieurs signifiés, la reprise se fait par le défini, sinon, on utilise le démonstratif. De façon plus détaillée Corblin suppose que le démonstratif met en jeu le contraste interne et le défini contraste externe de domaine à domaine. Il attribue au défini le rôle d'identifieur et au démonstratif celui de reclassifieur. Cette distinction se répète aussi chez Giancarli: d'après cet auteur, le défini implique une identification parfaite et le démonstratif permet d'introduire de nouveaux sèmes (rebaptisation).

Au sein de cette orientation théorique on trouve alors un nombre considérable d'analogies. On y remarque même les idées semblables aux observations de l'approche énonciative.

**L'approche guillaumienne** traite surtout de la construction des représentations. Selon Molho, dans le système des adverbes démonstratifs en français, le moi ne fonctionne pas comme le point de repère pour les représentations de l'espace. L'idée est développée dans la conclusion de Guénette: l'adjectif démonstratif ne fait pas de distinction entre l'espace inclusif et exclusif du moi.

Wilmet fait état de l'orientation du démonstratif vers le particulier. La notion du particulier correspond à celle du singulier chez Guillaume. Lui aussi considère que le mouvement du défini va vers l'infini, tandis que celui du démonstratif mène d'un fini à l'autre.

Enfin, mentionnons un travail qui ne concerne pas directement notre sujet mais peut tout de même apporter certaines informations complémentaires importantes. Byron et Allen (1998) ont étudié l'usage du pronom démonstratif et du pronom «défini» en anglais (*this/that* vs. *it*) pour construire un modèle numérique qui serait capable d'identifier le référent dans le dialogue. Cela correspond en français à l'opposition *ce/ça/cela* et *il* en fonction pronominale. Dans la partie théorique, ils citent des travaux précédents dont quelques résultats pourraient nous intéresser :

- plus l'identification du référent est compliquée (ou plus le contexte est complexe), plus il y a tendance à utiliser le démonstratif.
- on préfère le pronom *it* pour les entités dans le centre de l'attention tandis que *that* est plus courant pour les entités en dehors du centre.

- *that* peut rappeler une entité sans la mettre au centre de l'attention et peut signaler que le référent est à chercher en dehors du centre de l'attention.
- quand l'antécédent est loin d'avoir la forme d'une expression nominale simple, il est plus souvent pronominalisé par le pronom démonstratif.

### Classifications des emplois du démonstratif

Ce chapitre est consacré aux classifications des emplois du démonstratif. Ils entrent dans le cadre de ce travail puisqu'à l'intérieur des descriptions de types d'usage, on trouve souvent des remarques sur la concurrence du démonstratif avec l'article défini. Nous allons voir trois classifications dans lesquelles les observations sur la concurrence sont assez nombreuses.

#### 4.1. Classification de Guénette

Le travail de Guénette (1995) qui a été introduit dans le chapitre trois contient une partie consacrée aux emplois du démonstratif en français.

La présentation de différents types d'emplois dans le livre de Guénette fait preuve d'une grande diversité d'usage du démonstratif. L'auteur critique la distinction traditionnelle exophore / endophore qui est faite selon le «lieu d'existence du référent». «/.../ ce que montre le démonstratif ne se définit pas en termes d'exophore et d'endophore; si l'on peut dire que le démonstratif montre quelque chose, ce sur quoi il attire l'attention n'est pas autre chose qu'un élément du contenu momentané de la visée de discours du locuteur» (Guénette, 1995, p. 216).

La distinction exophore / endophore compte avec l'objet réel ou discursif. Il peut, ou non, être présent dans la situation d'énonciation ou dans le co-texte mais cet objet ne détermine pas le contenu de la visée de discours. Le locuteur peut parler des objets présents ou absents. Il est limité seulement par la pensée – il ne peut parler que de ce qui est déjà présent dans sa visée du discours.

C'est pourquoi Guénette ne retient pas la distinction exophore / endophore comme critère d'analyse<sup>32</sup>. Dans sa classification, elle partage les emplois en deux groupes: les objets de première mention et les objets de seconde mention. Par souci de clarté, nous énumérons les types d'emploi dans le tableau suivant:

---

<sup>32</sup> L'auteur garde les termes d'anaphore et de cataphore.

Tableau 1: Emplois du démonstratif

<u>Objets de première mention</u>	<u>Objets de seconde mention</u>
évocation d'un lieu	<b>anaphore «fidèle»</b>
désignation d'un objet présent visible	reprise par <i>ce dernier</i>
désignation du locuteur ou de l'allocutaire	reprise pronominale
évocation d'un objet présent non visible	<b>anaphore «infidèle»</b>
évocation d'un espace de temps	reprise par <i>cette sorte de...</i> , <i>ce genre de...</i>
<b>évocation du discours même</b>	seconde mention par recatégorisation
évocation d'un objet linguistique	<b>seconde mention sous forme métaphorique</b>
emploi cataphorique	
<b>emploi métaphorique</b>	cas particuliers de reprise:
emploi de <i>cette sorte de</i> , <i>cette espèce de</i>	<i>elle sourit ... ce sourire</i>
emploi de <i>cette façon</i>	reprise par association
<b>évocation d'un objet de mémoire actuelle</b>	<i>cette fois</i>
<b>emploi de «notoriété»</b>	

Etant donné le but de cette étude, nous allons simplement retenir les emplois où Guénette analyse la différence entre l'adjectif démonstratif et l'article défini<sup>33</sup>. Pour chaque type d'emploi nous présentons un résumé et des exemples.

### Objets de première mention

#### • Evocation du discours même

*Je ne puis affirmer qu'avec la fin de **ce cahier**, tout sera clos; que c'en sera fait* (Guénette, 1995, p. 170).

Dans ce type d'exemple, le sujet parlant se prononce sur sa propre activité langagière. En utilisant le démonstratif, le rapport à cette activité est obtenu directement. Le locuteur pourrait aussi opter pour le défini, mais dans ce cas, des paraphrases seraient nécessaires: *le cahier que j'écris*. Avec le démonstratif, il ne faut pas expliciter.

#### • Emploi métaphorique

*Ma vie matérielle était assurée et même passionnante, et Loïc représentait près de moi **ce petit bout de France** sans lequel je me serais sentie tout à fait exilée* (idem, p. 178-179).

<sup>33</sup> Dans le tableau 1 ils sont teintés de rouge.

Pour l'héroïne, la présence de Loïc est **comme un petit bout de France**. A la différence de l'article défini ou indéfini, le démonstratif introduit un contenu de la pensée comme quelque chose de «déjà effectif, déjà présent». De plus l'emploi du défini nécessiterait une allusion au souvenir en question.

L'exemple suivant est un peu différent:

*Parfois, dans sa chambre meublée (si peu) de Ville-d'Avray, Julien Legris, à la poursuite du miséricordieux sommeil, tentait de refaire le chemin qui l'avait conduit à ce désert glacé de la soixantaine* (idem, p. 179).

Ici, le démonstratif a une valeur particularisante. La vie de cet homme âgé de soixante ans est **comme** le désert glacé de la soixantaine, c'est-à-dire triste. Avec le démonstratif, il n'est pas nécessaire de particulariser (*le désert glacé de la soixantaine qui était le sien*) car cet effet est déjà obtenu grâce au démonstratif. Le défini donnerait l'impression généralisante – la vie vers la soixantaine est en général triste et malheureuse.

- **Evocation d'un objet de mémoire actuelle**

*Cette promenade dans la neige m'a complètement épuisé* (idem, p. 185).

Le locuteur évoque des souvenirs plus ou moins lointains. Le démonstratif les présentifie et leur donne de l'importance particulière. L'utilisation du défini serait en discordance avec cette intensité.

Aussi, les réalités rapportées sont-elles associées à d'autres informations et le locuteur ne doit pas tout expliquer lorsqu'il utilise le démonstratif. Avec le défini, il faudrait expliciter les associations.

- **Emploi de «notoriété»**

*Sur l'autre rive, des champs bien rangés et des collines bien sages. C'était un de ces coins de France qui semblent toujours réciter une fable de La Fontaine* (idem, p. 187).

Le sujet parlant peut utiliser le démonstratif pour présenter un objet de pensée comme quelque chose de notoire. On peut parler de la «pseudo-notoriété» car seul le locuteur décide de la «notoriété» d'un objet. Très souvent, le démonstratif est utilisé dans une construction partitive – il évoque un objet comme une partie d'un ensemble. Il ajoute à l'objet un trait «comme si cet objet correspondait à une réalité». Le défini laisserait l'impression que l'objet évoqué existe réellement.

*J'ai un de ces mal de tête* (idem, p. 188)!



## Objets de seconde mention

### • Anaphore «fidèle»

Dans l'anaphore fidèle, le substantif de rappel est le même que celui de la première mention.

*Je butai dans un trottoir et trouvai, à ma droite, un mur. Il n'y avait plus qu'à cheminer, patiemment, tant que mes jambes me porteraient, tant que le mur me guiderait. **Ce mur** était troué de vides au fond desquels se cachaient des portes closes* (idem, p. 190).

Dans cet exemple, comme c'est souvent le cas dans l'anaphore fidèle, le défini et le démonstratif alternent. *Ce mur* signale un mur particulier dont les qualités sont expliquées plus loin. L'article défini rappelle l'objet sans le particulariser. Dans l'enchaînement textuel: «on emploie le démonstratif pour suspendre le déroulement du récit lorsqu'une description ou une explication s'impose; l'article défini, au contraire, apparaît lorsqu'il s'agit de poursuivre le déroulement de l'action» (idem, p. 192).

### • Anaphore «infidèle»

Le substantif de l'anaphore fidèle diffère de celui de la première mention. Blanche-Benveniste et Chervel observent que le rapport entre le premier et le second substantif est souvent du type «+ compréhensif → – compréhensif». Guénette cite des exemples avec un démonstratif où la commutation avec l'article défini ne causerait aucune ambiguïté (l'exemple cité ci-dessous), des exemples où le défini serait possible mais changerait l'interprétation mais également ceux où la commutation n'est pas possible.

*Octave, qu'émeut toute fidélité d'homme à homme, remarque la figure ravinée du vieux domestique, qui depuis des mois passe les nuits à soigner son maître. **Ce vieux serviteur** lui paraît presque plus proche de Louis que la bonne Zoé elle-même* (idem, p. 199).

La reprise avec le défini est possible quand l'objet de pensée correspond à un singulier. Quand il s'agit de l'espèce, seule la reprise par le démonstratif est possible. L'utilisation du défini peut apporter une ambiguïté: comme le second substantif a souvent une compréhension moindre que le premier, l'utilisation du défini n'identifie pas le deuxième substantif au même objet de pensée que le premier.

Lorsque l'on fait référence à des personnes, le démonstratif avec un substantif de plus grande extension que celui de première mention, fait l'effet de dépréciation, de

mise à distance, de rejet. Cette impression peut être encore accentuée par la particule – là:

*N'empêche que mon anorexie vient aussi, vient surtout d'un retrait de sève, force est bien de le reconnaître. Même à quatre-vingts ans on n'avoue pas volontiers ces choses-là* (idem, p. 202).

Dans les exemples comme celui-ci, la commutation avec le défini est impossible.

• **Seconde mention sous forme métaphorique**

*Que l'homme soit mortel, on rougit d'enfoncer **cette porte** sinistrement ouverte et, dès l'âge de raison, chacun s'estime informé de **cette fatalité*** (idem, p. 208).

Dans ce contexte, ni le défini ni l'indéfini ne sont possibles.

*Ma terre, ma maison, mes enfants, mon mari et moi-même demeurerons, en dépit de tout, **cette petite enclave** libre, **cette épine** amère au cœur béni de votre paroisse* (idem, p. 208).

Ici, l'article défini serait possible, mais il nécessiterait une relative: ainsi, *la petite enclave libre que nous avons toujours été..*

Guénette conclut que lors d'un emploi métaphorique, qu'il s'agisse de la première ou deuxième mention, le démonstratif se démarque bien du défini. Ce type d'usage s'avère alors être comme une particularité de l'adjectif démonstratif.

Nous avons pu voir que quelquefois, et ce même à l'intérieur de différents types d'emploi, on trouve des exemples très divers. Il y a les contextes où la substitution du démonstratif par le défini est impossible, ceux où le défini est possible mais change l'interprétation et encore ceux où l'on peut mettre le défini sans modifier le sens.

L'auteur prouve une grande diversité des emplois et constate que la comparaison qui se fait souvent entre l'adjectif démonstratif et l'article défini n'est pas justifiée. Les deux éléments ne sont substituables que dans certains cas relativement rares. Et s'ils le sont, le plus souvent les effets produits diffèrent l'un de l'autre.

## **4.2. Classification de Himmelmann**

La question de départ dans l'œuvre exploratoire de Himmelmann (1996) a été la suivante: Quels emplois du démonstratif sont universels? En analysant cinq langues et leurs utilisations des démonstratifs, Himmelmann a établi une taxonomie d'usages.

Il propose quatre types d'emploi<sup>34</sup>, selon les objectifs de l'interaction:

1. l'usage situationnel
2. la deixis discursive
3. l'usage de reprise des syntagmes nominaux démonstratifs
4. l'usage mémoriel

Nous décrivons les types d'emploi à l'aide de l'article de Walter De Mulder (2001, p. 115-116) qui résume bien la classification de Himmelmann. Les exemples cités par De Mulder sont tirés de l'article de Jonasson (voir note 3 à cette page).

- **Usage situationnel**

Il implique un centre déictique et un point de vue et sert à introduire un référent dans le monde du discours. Le SN démonstratif renvoie à une entité présente dans la situation – soit dans une situation d'énonciation (l'exemple typique en est le pointage), soit dans la situation de narration.

*Regarde bien **cette table**: c'est du noyer! /.../ Eh, bien, regarde! Tu vois **ce trou**? Tu vois **ces taches noires** autour du trou comme du vin renversé?*

- **Deixis discursive**

Le SN démonstratif renvoie à une proposition ou à un événement du discours précédent et sert à introduire un nouveau référent dans le discours.

*Ce pape était un philosophe. Depuis qu'il n'avait plus de dents, il ne chiquait plus. Or, pendant cinquante ans, **cette mastication incessante du tabac** l'avait séparé des bruits du monde, de sorte que, maintenant, il les captait avec des oreilles toutes neuves.*

Ce qui est accentué par le démonstratif peut varier d'un simple membre de phrase à toute une histoire. Mais indépendamment à son étendue, le démonstratum représente toujours un segment immédiatement adjacent. Ce caractère différencie assez nettement la deixis discursive de l'emploi mémoriel et de la reprise où le démonstratum est placé plus loin (Himmelmann, 1996, p. 224-225).

Il existe aussi un sous-type de cet emploi – quand le démonstratif renvoie à un moment des événements racontés (dans le texte narratif) ou à un ordre des arguments ou actes (dans l'exposé ou dans un texte décrivant un procédé).

---

<sup>34</sup> Les termes anglais sont repris de l'article de Himmelmann (1996), les termes français viennent de l'article de De Mulder (2001) mais ils ont été déjà utilisés par Kerstin Jonasson (Jonasson, K. *Le déterminant démonstratif en français: un marqueur de quoi?*. *Travaux de linguistique*, 1998, 35, p. 59-70).

Un trait bien évident de la deixis, c'est que le référent introduit par ce type d'usage n'est pas repris dans le discours suivant.

- **Usage de reprise des SN démonstratifs**

C'est l'usage anaphorique (ou co-référentiel) qui peut être fidèle (a) ou non (b). Les termes d'anaphore et de co-référence étant trop large, l'auteur propose de parler de reprise d'une expression nominale.

(a) *Il caressait la protubérance d'une pierre trop grosse pour être à l'alignement et qu'on avait (...). **Cette pierre**, il l'avait percutée de la tête, le jour où son père...*

(b) *Son bras tendu désignait la procession de ces rochers qu'on appelle les Pénitents et qu'un maléfice paraît avoir pétrifiés juste avant qu'ils atteignent la Durance. Ils dominaient le village, là-bas, de l'autre côté du torrent et l'aspect funèbre de ces **moines immenses, encagoulés de mitres pointues**, ne disait rien qui vaille au père Burle.*

Il faut mentionner aussi que l'expression nominale qui est reprise a pu entre-temps subir un changement, c'est-à-dire que la reprise n'est pas nécessairement totale. La reprise est utilisée souvent dans des textes conversationnels.

Quel est le but interactionnel si l'on choisit précisément dans la reprise le démonstratif? Himmelmann fait allusion aux auteurs qui ont déjà traité cette question (Linde et Sidner). Il est d'accord sur le fait qu'on utilise le démonstratif à l'intérieur d'un seul nœud discursif (p. ex. un paragraphe) s'il y a une ambiguïté dans l'identification du référent.

- **Usage mémoriel (recognitional use)**

L'identification du référent s'appuie sur des connaissances partagées plutôt que sur des éléments situationnels ou des éléments du discours précédent. Il informe que l'élément introduit appartient à l'univers du discours. C'est-à-dire que le sujet parlant anticipe les problèmes de l'identification du référent et signale à l'interlocuteur que ce qu'il dit verbalement est à compléter par le contexte.

Ce référent est souvent d'une importance secondaire. Il y a aussi une tendance à introduire dans l'expression démonstrative encore un autre élément d'ancrage. C'est pourquoi ces expressions peuvent être assez complexes (Himmelmann, 1996, p. 230).

*Monge était sur le qui-vive. Il faisait une de **ces nuits qui vous commandent de veiller si l'on veut échapper aux mauvaises surprises**: une nuit où l'on retient son souffle, où tout peut arriver dans ces parages.*

L'article défini dans ce type d'emploi indique que la connaissance est partagée généralement, le démonstratif signale une connaissance partagée personnalisée. Il sert souvent à rappeler le référent dont on a déjà parlé – le problème d'identification est spécifique pour la situation. Au contraire, dans la reprise, le problème est considéré comme plus «objectif».

En ce qui concerne d'autres critères excepté l'objectif d'interaction, les caractéristiques des différents emplois sont variées. Par exemple, la forme de la deixis discursive et de la reprise, est une simple expression nominale; au contraire, l'usage mémoriel exige, dans la plupart des cas, est une construction nominale complexe. De plus, l'usage situationnel, mémoriel et la reprise ont pour le référent une entité, la deixis, qui renvoie vers une proposition ou un événement.

Traditionnellement, on considère l'emploi situationnel comme primaire. Mais comme Himmelmann classe ces quatre emplois parmi les universels dans des langues naturelles, on voit que l'usage situationnel n'explique pas tout. Bien sûr, on peut dire que les autres usages sont dérivés de l'emploi situationnel, mais il serait difficile par exemple d'expliquer comment l'usage mémoriel s'est développé à partir de l'usage situationnel.

Dans l'article de De Mulder (2001, p. 117), on trouve aussi une explication de Himmelmann sur la distinction contextuelle entre le démonstratif et l'article défini – il pose l'hypothèse que «le déterminant démonstratif ne peut s'employer que dans des contextes pragmatiquement définis, alors que l'article défini s'emploie typiquement dans des contextes sémantiquement définis. /.../ Un contexte est *sémantiquement défini* si la *définitude* est déterminée exclusivement par la nature des concepts exprimés, indépendamment du contexte d'énonciation.»

*J'ai acheté le stylo, mais j'ai déjà tordu **la** plume.*

C'est typique pour l'anaphore associative dans laquelle on utilise de préférence l'article défini.

Il existe alors un lien entre l'article défini et les contextes sémantiquement définis. Mais il n'est pas si fort que celui dans l'association entre le démonstratif et les contextes pragmatiquement définis. Car le démonstratif peut s'utiliser uniquement dans des contextes pragmatiquement définis – dans des emplois situationnels et anaphoriques (c'est à dire les emplois de reprise et la deixis). Mais on verra plus tard

que la situation avec l'anaphore associative n'est pas si simple comme la décrit Himmelmann.

L'usage mémoriel représente une sorte de transition entre le démonstratif et l'article défini. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'emploi du démonstratif signale qu'il faut s'appuyer sur des connaissances spécifiques partagées (contexte pragmatiquement défini). On peut opter aussi pour l'article défini mais dans ce cas-là, on indique à l'interlocuteur qu'il faut insérer le référent dans le contexte moins spécifique, plus large (contexte sémantiquement défini). L'article défini apparaît alors comme un résultat du processus de généralisation du contexte.

Comme nous avons déjà pu l'exposer ci-dessus, l'utilisation de l'adjectif démonstratif attire plus d'attention sur le référent car il indique que l'identification de ce dernier est un peu problématique et exige plus d'effort. De ce point de vue, l'emploi du démonstratif est marqué, tandis que l'emploi de l'article défini est non-marqué.

La théorie de Himmelmann a été reprise par Jonasson et appliquée à la langue suédoise. Jonasson a essayé aussi de trouver quelles sont ses limites. Elle a tout d'abord remarqué qu'il est parfois difficile de distinguer l'emploi situationnel et celui de reprise – par exemple quand un élément a été introduit dans le discours plusieurs pages avant et en même temps, le démonstratif semble être en rapport avec le centre déictique. Selon Jonasson, il faut expliquer l'emploi de ce type comme l'usage situationnel où l'univers de conscience des personnages du texte fonctionne comme le centre déictique. On pourrait aussi se servir de l'article défini, mais les sens seraient différents – «/.../ le démonstratif invite à insérer le référent dans l'univers de conscience d'un des personnages, la description définie présentant ce même référent d'une façon plus *objective*» (De Mulder, 2001, p. 119).

Jonasson a également découvert que le démonstratif peut se trouver dans des contextes que Himmelmann appelle sémantiquement définis, ce qui est en désaccord avec la théorie de Himmelmann. De Mulder propose alors une modification de la théorie de Himmelmann: «/.../ si les SN démonstratifs s'emploient uniquement dans des contextes pragmatiquement définis, comme le veut Himmelmann, il faut quand même préciser que l'emploi anaphorique peut être basé sur des connaissances générales et qu'en outre, cela permet d'employer le démonstratif dans des anaphores associatives, alors que Himmelmann définit celles-ci comme des contextes sémantiquement définis» (De Mulder, 2001, p. 121).

De Mulder en conclut qu'on ne peut pas définir l'usage du démonstratif ou de l'article défini selon leurs contextes comme le propose Himmelmann. Il pense que la préférence du démonstratif dans des contextes pragmatiquement définis résulte du caractère réflexif (token) des démonstratifs. Le sens réflexif explique aussi les effets que l'utilisation du démonstratif peut produire: thématization, changement de l'univers de conscience, accentuation de la spécificité du référent.

Analogiquement, la prédilection de l'article défini dans des contextes sémantiquement définis découle de son sens: il indique l'unicité. Non pas l'unicité absolue mais l'unicité contextuelle. L'article défini ne dit rien sur l'identification du référent, parce qu'elle est trop évidente. Par contre, s'il y a des difficultés, on préfère le démonstratif.

Dans son travail sur le développement du démonstratif (2004), Bolée se prononce également sur la taxonomie d'usages de Himmelmann. Il donne encore plus de détails sur la concurrence entre le démonstratif et l'article défini.

En accord avec ce qui a été dit, l'usage situationnel et anaphorique sont deux contextes (pragmatiquement définis) que le défini partage avec le démonstratif. Dans les contextes sémantiquement définis, le démonstratif n'est pas possible. Il s'agit de ces types d'emploi (selon Bolée, 2004, p. 4):

- usage situationnel étendu: «le référent est universellement connu ou du moins connu par la communauté linguistique».
- usage générique: *Le cheval est un animal utile.*
- usage anaphorique-associatif: «le référent n'a pas été mentionné avant, mais il appartient au « cadre sémantique » établi dans le contexte.»

### 4.3. Classification de Manuélian

Hélène Manuélian se spécialise dans le traitement automatique des langues naturelles et dans la génération de textes. Elle a analysé un corpus pour établir une classification sémantique des emplois du démonstratif qui servirait à l'élaboration de l'algorithme de génération d'expressions référentielles démonstratives. Elle distingue (selon Manuélian, 2003a, p. 2-3):

A) **Utilisation en première mention (déictique)** – l'identification du référent est possible grâce au contexte: *Cette année, la récolte sera bonne.*

B) **Utilisation associative** – l'anaphore et l'antécédent ne sont pas coréférentiels, ils sont associés par les connaissances du monde: *Nous arrivâmes dans un village. Cet église, tout de même, quelle horreur!*

C) **Utilisation coréférentielle anaphorique** qui peut être directe (reprise fidèle) ou indirecte (reprise non fidèle). La reprise indirecte peut avoir les formes suivantes:

- reprise par hyperonymie: *Un chat entra dans la pièce. Cet animal semblait affamé.*
- reprise par hyponymie: *Un chat entra dans la pièce. Ce siamois semblait affamé.*
- reprise par synonymie: *Le policier entra. Ce flic n'avait pas l'air aimable.*
- reprise par le nom de rôle thématique (relation thêta): la reprise s'effectue par le nom qui utilise la grille sémantique du verbe. *Jack a vendu du vin à Bill. Ce vendeur est compétent.*
- reprise par reclassification: le nom de l'antécédent et celui de la reprise n'ont pas de relation lexicale identifiée. La reclassification extrême, c'est la relation métaphorique. *Jack a vendu un livre à Bill. Cet imbécile a oublié qu'il me l'avait réservé.*
- reprise métalinguistique: elle est effectuée par le nom qui désigne la nature linguistique de l'antécédent (du type *ce dernier*). Le trait caractéristique est qu'il n'est pas possible d'établir une relation lexicale entre les deux noms. Ici l'auteur classe aussi les reprises où l'antécédent est le nom propre.
- antécédent nom propre
- antécédent non nominal
- autres (catégorie pour toutes les autres formes)

L'usage du démonstratif peut avoir, en général, deux fonctions: soit il détermine le syntagme sans apporter d'information sur le référent, soit il ajoute une nouvelle information. En analysant la fonction de l'anaphore et la provenance de l'information fournie, Manuélian délimite les sous-classes suivantes:

Quand il s'agit de la **reprise sans ajout d'information**, «l'information communiquée par le syntagme démonstratif est déjà connue et donnée. Cependant, elle



n'est pas forcément identique à celle contenue dans l'antécédent, et peut provenir de sources diverses» (Manuélian, 2003, p. 6):

1. L'information utilisée dans la reprise provient de l'antécédent<sup>35</sup>
2. L'information est inférée à partir de l'antécédent et du cotexte<sup>36</sup>
3. L'information est inférée à partir de l'antécédent grâce au savoir lexical<sup>37</sup>
4. L'information est inférée à partir de l'antécédent grâce au savoir lexical et à partir du contexte<sup>38</sup>
5. L'information est inférée grâce aux connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte<sup>39</sup>.

Dans la **reprise avec une nouvelle information**, cet ajout peut se réaliser par moyens différents :

1. Relation lexicale spécifiante<sup>40</sup>

---

<sup>35</sup> La reprise coréférentielle utilise une partie des informations explicites du SN antécédent: *Celle-ci, (...) aurait en effet tissé un réseau de liens ambigus dans la gendarmerie, la sûreté de l'Etat, les clubs de tir. Le procès, au printemps dernier de deux membres d'une organisation néo-nazie, (...), avait permis de mettre ces liens en relief* (Manuélian, 2003, p. 110).

<sup>36</sup> Certains éléments étaient donnés dans l'antécédent, les autres sont inférables du cotexte: *Lors des périodes ayant précédé les trois dernières grandes échéances électorales, le patronat avait très sensiblement modifié son comportement. (...) La clé de ce nouveau comportement tient en deux chiffres: 79 % des patrons interrogés déclarent qu'ils sont satisfaits de la politique actuelle menée par Jacques Chirac* (Manuélian, 2003, p.110).

<sup>37</sup> La reprise s'appuie sur la relation lexicale entre le nom de l'antécédent et la reprise. Essentiellement il s'agit de l'hyponymie et de la synonymie: *D'année en année, l'Inde paie un tribut sans cesse plus lourd à la sécheresse, notamment en raison de l'aggravation de la déforestation, qui a détruit l'équilibre écologique. Ce phénomène a été accentué par des choix économiques erronés* (Manuélian, 2003, p. 111).

<sup>38</sup> La reprise s'appuie sur la relation lexicale à l'antécédent et les informations du reste du SN sont inférables à partir de cette relation et d'autres éléments du cotexte: *La municipalité s'est dotée récemment d'un somptueux Palais des concerts. C'est dans ce bâtiment confortable et flambant neuf qu'a eu lieu l'inauguration* (Manuélian, 2003, p. 111).

<sup>39</sup> La reprise ne contient pas d'élément explicitement mentionné dans l'antécédent. Le rapport à l'antécédent ne peut pas être inféré directement à partir de connaissances lexicales. On suppose que les inférences permettant de relier la reprise et l'antécédent proviennent des connaissances encyclopédiques: *"Les journalistes est-allemands ne feront pas de reportage sur la visite de M. Honecker au cimetière de Neunkirchen, dans la Sarre, où sont enterrés ses parents. Ainsi en a-t-il décidé, explique Otto Schwabe, rédacteur en chef de la revue Horizon, après que le chef d'Etat lui-même eut requis la "tranquillité" pour cette partie "privée" de son voyage en République fédérale* (Manuélian, 2003, p. 112).

<sup>40</sup> Le lien entre les deux SN est inférable à partir d'une relation lexicale d'hyponymie. Cette relation permet d'apporter une nouvelle information sur le référent ou de préciser sa nature: *Ce document souligne la gravité croissante des conséquences médicales de la consommation de tabac, responsable en France de plus de 10% des décès. Les auteurs de ce rapport formulent une série de propositions à bien des égards très dérangeantes* (Manuélian, 2003, p. 113).

2. Relation lexicale spécifiante et modifieurs<sup>41</sup>
3. L'information nouvelle est dans les modifieurs<sup>42</sup>
4. L'information nouvelle est dans tout le syntagme et ne passe pas par une relation lexicale<sup>43</sup>.

Cette classification est basée essentiellement sur l'analyse du corpus. L'auteur distingue non seulement les types d'emploi du démonstratif mais aussi leurs fonctions sémantiques et les moyens par lesquels ces fonctions se réalisent. La suite des explorations de Manuélian sera décrite dans le chapitre suivant.

---

<sup>41</sup> La tête du SN de la reprise est un hyponyme de l'antécédent. À ce dernier s'adjoint une série de modifieurs qui apportent des informations nouvelles: *Mais à Roubaix (...), **le personnel** a l'impression de seulement compter les points. La Lainière va peut-être supprimer des cars de ramassage ! Pour **ces ouvrières du bassin houillier dont quelques-unes ont déjà trois heures de transport par jour**, la nouvelle (...) a relégué au second plan les manoeuvres boursières dont leur entreprise fait l'objet depuis deux mois* (Manuélian, 2003, p. 113).

<sup>42</sup> L'information nouvelle provient des modifieurs. Les SN peuvent avoir le même nom tête mais pas obligatoirement: *L'aviation israélienne a effectué le samedi 5 septembre un raid sur **le camp de réfugiés palestiniens d'Ain-el-Heloue, dans les faubourgs de Saida, chef-lieu du Liban-sud**, ont rapporté les correspondants sur place. Les chasseurs-bombardiers israéliens ont effectué à partir de 10h15 locales plusieurs attaques en piqué sur **ce camp qui compte soixante-mille habitants**, (...)* (Manuélian, 2003, p. 113-114).

<sup>43</sup> Dans cette catégorie il est impossible d'établir de lien lexical entre l'antécédent et l'anaphore. La reprise entière ajoute des informations nouvelles (ou des jugements). C'est ici qu'on range aussi des métaphores: *Les huit journées de compétition ont été dominées par l'Allemagne de l'Est, qui, à l'heure du bilan, totalise **31 médailles dont 10 d'or**. Une large partie de **cette moisson** a été récoltée par les athlètes féminines (...)* (Manuélian, 2003, p. 114).

### Travail empirique de Manuélian

Les chapitres deux, trois et quatre traitaient avant tout des explications théoriques du phénomène en question. La classification de Manuélian, fondée sur l'analyse du corpus et abordée à la fin du chapitre quatre, nous permet d'introduire les données empiriques, à partir d'une seule œuvre, et ce parce que le travail de Manuélian nous fournit des informations suffisamment détaillées et en rapport direct avec notre sujet.

Le travail dont nous allons parler est la thèse de doctorat de Hélène Manuélian. Une de ses démarches préalables – l'établissement de la classification des emplois du démonstratif, était déjà citée dans le quatrième chapitre. Il y était également dit que l'auteur se spécialise dans le traitement automatique des langues et de la génération automatique de textes. Sa thèse s'intitule *Descriptions Définies et Démonstratives: Analyses de Corpus pour le Génération de Textes*. Il s'agit d'un travail empirique dont le but était d'étendre et de préciser les algorithmes existant pour la génération automatique des expressions référentielles. Les extensions concernaient les anaphores associatives, les expressions coréférentielles et les descriptions démonstratives.

Puisque l'auteur se spécialise dans le traitement automatique des langues, elle envisage le problème d'un point de vue pratique. Elle ne délimite pas explicitement le cadre théorique dont elle se sert, mais à partir du choix des références bibliographiques, nous pouvons déduire que parmi les trois approches mentionnées au chapitre trois, Manuélian pourrait se situer à la rencontre des perspectives énonciatives et des perspectives textuelles.

Par le biais du traitement semi-automatique de texte, l'auteur a annoté le corpus (une partie du corpus PAROLE – série d'articles du journal Le Monde datant de septembre 1987). L'automatisation a permis de travailler avec un échantillon très étendu - il a été composé de presque 10 000 syntagmes nominaux définis et démonstratifs. Ici, nous nous concentrons sur les résultats obtenus concernant la concurrence entre le défini et le démonstratif. Ils portent sur: 1) l'utilisation du défini et du démonstratif, 2) le statut informationnel des reprises coréférentielles et 3) le choix entre le défini et le démonstratif dans les expressions coréférentielles.

## 5.1. Utilisation du défini et du démonstratif

Dans cette partie nous reproduisons la classification sémantique des emplois de Manuélian en ajoutant les explications sur les types d'emploi qui n'étaient pas décrits dans le chapitre quatre (car la classification est encore plus fine). Le schéma d'annotation était identique pour les deux déterminants afin de permettre la comparaison. Par la suite, nous présentons un résumé des résultats obtenus par l'auteur.

Tableau 1: Classification construite à partir du corpus (Manuélian, 2003b, p. 83)

• Utilisation en première mention		
• Utilisation associative	association has association thêta autre association	
• Utilisation coréférentielle anaphorique	directe	
	indirecte	hyponymie hyperonymie synonymie thêta reclassification autres antécédent = nom propre antécédent non nominal métalinguistique attributs et appositions

- Association has: l'anaphore est associée à l'antécédent en tant qu'une de ses composantes. *Nous arrivâmes dans **un village**. **L'église** était en ruines* (Manuélian, 2003b, p. 81).

- Association thêta: l'antécédent est un événement et le syntagme anaphorique reprend son participant. *Le chef de l'Etat **a été assassiné** hier. **Le meurtrier** est toujours en fuite* (idem).

- Attributs et appositions: l'anaphore est liée à l'antécédent par une copule ou une virgule, /.../ *Aggie est la voisine de ma sœur* (idem, p. 82).

### Utilisation en première mention

De 8863 syntagmes nominaux définis, 78% sont classés dans la catégorie de la première mention. Cette proportion est beaucoup plus importante que chez les démonstratifs: en effet, la première mention représente seulement 18% des syntagmes.

## Utilisation associative

L'anaphore associative représente environ 4% des occurrences de l'article défini qui est privilégié dans ce type d'emploi. On trouve le démonstratif seulement une fois dans le cas de l'anaphore associative: il est donc possible mais peu courant.

En ce qui concerne le rapport entre l'antécédent et l'anaphore, la relation *has* est significativement majoritaire pour le défini.

## Utilisation coréférentielle

La coréférence représente environ 18% des emplois du défini et 82% des emplois du démonstratif. Chez le démonstratif ce type d'emploi est alors prédominant - la coréférence est typique pour le démonstratif.

La reprise indirecte est plus fréquente chez les deux déterminants que la reprise directe. Les relations les plus représentées chez le défini sont: l'antécédent nom propre (2,57%), la relation de synonymie (1,48%) et la relation d'hyponymie (1,43%). Chez le démonstratif, c'est la reclassification qui prédomine clairement (16,16%), suivie par l'antécédent non nominal (11,31%) et l'hyponymie (11,13%).

L'intégralité des résultats est résumée dans le Tableau 2 ci dessous:

**Tableau 2: Emplois: résultats de Manuélian (2003b, p. 83)**

<b>Définis</b>	8863	100%	<b>Démonstratifs</b>	557	100%
<b>première mention</b>	<b>6894</b>	<b>77,78%</b>	<b>première mention</b>	<b>98</b>	<b>17,59%</b>
<b>association</b>	<b>392</b>	<b>4,42%</b>	<b>association</b>	<b>1</b>	<b>0,18%</b>
- assoc. <i>has</i>	335	3,78%	- assoc. <i>has</i>	1	0,18%
- assoc. <i>thêta</i>	12	0,14%	- assoc. <i>thêta</i>	0	0%
- autre assoc.	45	0,51%	- autre assoc.	0	0%
<b>coréférence</b>	<b>1577</b>	<b>17,79%</b>	<b>coréférence</b>	<b>458</b>	<b>82,22%</b>
coréf. directe	602	6,67%	coréf. directe	92	16,51%
coréf. indirecte	975	11%	coréf. indirecte	366	65,71%
- hyponymie	44	0,5%	- hyponymie	12	2,15%
- hyperonymie	127	1,43%	- hyperonymie	62	11,13%
- synonymie	131	1,48%	- synonymie	29	5,21%
- <i>thêta</i>	26	0,29%	- <i>thêta</i>	18	3,23%
- reclassification	127	1,43%	- reclassification	90	16,16%
- autres	62	0,7%	- autres	6	1,01%
- antécédent = N propre	228	2,57%	- antécédent = N propre	42	7,54%
- antécédent non nom.	20	0,23%	- antécédent non nom.	63	11,31%
- métalinguistique	66	0,74%	- métalinguistique	23	4,13%
- attributs et apositions	72	0,81%	- attributs et apositions	10	1,79%

On trouve également, dans la thèse de Manuélian, une analyse détaillée des relations associatives. L'auteur résume les théories existantes et propose une nouvelle classification qui combine trois paramètres:

- 1) la relation sémantique entre l'anaphore et l'antécédent
- 2) le type ontologique des référents de l'anaphore et de l'antécédent
- 3) la source à partir de laquelle on fait les inférences pour établir le rapport entre l'anaphore et l'antécédent.

Comme la catégorie de l'utilisation associative concerne (presque) uniquement le défini, nous ne reprenons pas cette partie des résultats.

## 5.2. Descriptions coréférentielles et leur statut informationnel

L'analyse des emplois du défini et du démonstratif a permis de rassembler un grand nombre des reprises coréférentielles. L'auteur constate «que quelle que soit la relation entretenue entre l'antécédent et la reprise, il peut arriver que la reprise contienne plus d'information que son antécédent» (idem, p. 105). Cela constitue un nouveau point de vue sur les expressions coréférentielles.

C'est pourquoi Manuélian a mené une étude plus approfondie sur les descriptions coréférentielles. Pour les classer elle a utilisé la même taxonomie que nous avons décrite dans le chapitre quatre (p. 46-48). Nous la résumons dans le Tableau 3 en respectant les termes utilisés dans la thèse:

**Tableau 3: Classification des descriptions coréférentielles (Manuélian, 2003b, p. 109-115)**

<b>Anaphores répétant de l'information donnée (ARID)</b>	<b>Anaphores apportant de l'information nouvelle (AAIN)</b>
1. L'information utilisée dans la reprise provient de l'antécédent	1. La relation lexicale spécifiante
2. L'information est inférée à partir de l'antécédent et du cotexte	2. La relation lexicale spécifiante et modifieurs
3. L'information est inférée à partir de l'antécédent grâce au savoir lexical	3. L'information nouvelle est dans les modifieurs
4. L'information est inférée à partir de l'antécédent grâce au savoir lexical et à partir du contexte	4. L'information nouvelle est dans tout le syntagme et ne passe pas par une relation lexicale.
5. L'information est inférée grâce aux connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte.	

L'analyse porte essentiellement sur les descriptions coréférant à des syntagmes nominaux, les cas d'apposition et de constructions attributives ayant été exclus. Les résultats généraux, repris dans le Tableau 4, montrent que les anaphores réitérant de l'information donnée, sont beaucoup plus fréquentes (91%) que les anaphores avec un ajout d'information (9%). Cela est valable pour les deux déterminants, la différence est plus accentuée chez le défini.

**Tableau 4: Descriptions coréférentielles: résultats généraux (Manuélian, 2003, p. 116)**

catégorie	Total A = Nom	ARID	ARID proportion	AAIN	AAIN proportion
<b>Définis</b>	1402	1314	93,72%	89	6,28%
<b>Démonstratifs</b>	369	299	81,03%	70	18,97%
<b>Total</b>	1771	1613	91,1%	159	8,9%

#### **Anaphores répétant de l'information donnée (ARID)**

Dans l'anaphore sans ajout d'information, l'inférence peut se faire de différentes façons. Les sources de l'inférence les plus utilisées sont (dans l'ordre de préférence):

- L'information utilisée dans la reprise provient de **l'antécédent** (défini 48,71%, démonstratif 30,77%<sup>44</sup>). Le défini est privilégié dans les reprises directes (anaphores fidèles).
- L'information est inférée grâce aux **connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte** (défini 19,58%, démonstratif 29,10%) L'auteur a par la suite distingué les cas où l'antécédent est un nom commun et les cas où l'antécédent est un nom propre. Le démonstratif montre son pouvoir reclassifiant surtout en utilisant les connaissances du monde (encyclopédiques): le démonstratif reprend des noms communs dans 77% des cas, contre 41% pour le défini. Les données illustrent donc la capacité de reclassification du démonstratif, sans pour autant la retirer au défini.
- L'information est inférée à partir de **l'antécédent grâce au savoir lexical** (défini 17,15%, démonstratif 23,75%) Pour le démonstratif, l'utilisation d'une relation lexicale est plus importante que pour le défini.
- L'information est inférée à partir de **l'antécédent et du cotexte** (défini 9,96%, démonstratif 8,03%) Les deux déterminants utilisent donc le contexte de façon semblable.

<sup>44</sup> Le pourcentage exprime la proportion que le phénomène représente parmi les reprises ARID chez le déterminant en question.

- L'information est inférée à partir de **l'antécédent grâce au savoir lexical et à partir du contexte** (défini 4,34%, démonstratif 8,36%).

Manuélian a aussi porté l'attention aux fonctions grammaticales des antécédents (sujet, objet, objet indirect, circonstant). Elle conclut que «le défini reprend - dans le cas de la répétition d'information donnée - majoritairement des éléments en fonction sujet (41% contre 28% pour le démonstratif). /.../ Concernant le démonstratif, nous constaterons simplement que la fonction de l'antécédent semble sans conséquence sur le type de la reprise /.../» (idem, p. 129).

### **Anaphores apportant de l'information nouvelle (AAIN)**

L'information nouvelle se réalise préférentiellement par:

- tout le syntagme et ne passe pas par une relation lexicale (défini 58,43%, démonstratif 65,71%<sup>45</sup>)
- les modifieurs (défini 24,72%, démonstratif 27,14%)
- la relation lexicale spécifiante (défini 7,87%, démonstratif 2,86%)
- la relation lexicale spécifiante et modifieurs (défini 2,25%, démonstratif 4,29%).

La distinction entre l'antécédent nom commun et l'antécédent nom propre permet de constater que les reprises sans lien lexical avec l'antécédent – nom commun sont souvent effectuées par le démonstratif (37% contre 22% pour le défini). Au contraire, quand l'antécédent (sans lien lexical avec la reprise) est un nom propre, le défini est privilégié (38% contre 29% pour le démonstratif).

Quant à la fonction grammaticale de l'antécédent, il s'agit le plus souvent du sujet. Cette tendance est encore plus évidente pour le défini. La reclassification du sujet est aussi importante pour le défini que pour le démonstratif. Pour les autres fonctions, excepté sujet, la reclassification avec le démonstratif est plus fréquente.

### **5.3. Choix entre le défini et le démonstratif dans les expressions coréférentielles**

Pour faire le choix entre les deux déterminants, il faut combiner les critères des deux parties présentées ci-dessus (5.1. et 5.2.)<sup>46</sup>. Manuélian prend aussi en compte

---

<sup>45</sup> Le pourcentage exprime la proportion que le phénomène représente parmi les reprises AAIN chez le déterminant en question.



la familiarité et l'unicité du référent, le concept de contraste de Corblin (voir p. 29) et l'effet de rupture de Kleiber (voir p. 26).

La combinaison de plusieurs critères a permis à l'auteur de constituer une liste de seize contraintes qui influencent le choix entre le défini et le démonstratif dans les descriptions coréférentielles. Elle a pu, par la suite, élargir les algorithmes existants. Ici, nous ne présentons que l'inventaire des contraintes comme il est formulé dans la thèse de Manuélian (idem, p. 151-152):

«**Contrainte n°1** : Si le référent est unique dans les connaissances du monde, utiliser le défini.

**Contrainte n°2** : Si le nom utilisé dans l'anaphore est un nom prédicatif dont les arguments sont réalisés, utiliser le défini. Si c'est un nom prédicatif sans arguments réalisés, utiliser un démonstratif.

**Contrainte n°3** : Si la reprise est une ARID dont la source de l'inférence n'est pas la base des connaissances du monde, utiliser le défini si l'antécédent est sujet, utiliser le démonstratif si l'antécédent occupe une autre fonction (que la fonction sujet).

**Contrainte n°4** : Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence n'est pas la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est réalisé par plusieurs SN, utiliser le démonstratif.

**Contrainte n°5** : Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence est la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est un nom commun, utiliser le démonstratif.

**Contrainte n°6** : Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence est la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est un nom propre, et si la reprise dénote le type de l'antécédent, utiliser le défini.

**Contrainte n°7** : Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence est la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est un nom propre, si la reprise dénote le type de l'antécédent, et si plusieurs objets du contexte appartiennent à ce type, utiliser le démonstratif.

---

<sup>46</sup> L'auteur cite aussi des critères qui n'ont pas pu être pris en compte mais qui peuvent être importants: la distance entre l'antécédent et l'anaphore, la place dans la chaîne anaphorique, l'unicité et la saillance du référent (idem, p. 134-135).

- Contrainte n°8 :** Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence est la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est un nom propre, et si la reprise dénote la profession du référent de l'antécédent, utiliser le défini.
- Contrainte n°9 :** Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence est la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est un nom propre désignant un ensemble, et si la reprise désigne tous les membres de cet ensemble, utiliser le défini.
- Contrainte n°10 :** Si la reprise est une ARID dont la source d'inférence est la base des connaissances du monde, et si l'antécédent est réalisé par plusieurs SN, utiliser le démonstratif.
- Contrainte n°11 :** Si la reprise est une AAIN et si l'information nouvelle instancie un attribut du référent dans les modifieurs uniquement, utiliser le démonstratif.
- Contrainte n°12 :** Si la reprise est une AAIN et si l'information nouvelle est réalisée dans des modifieurs apposés, utiliser le défini.
- Contrainte n°13 :** Si la reprise est une AAIN, si l'information nouvelle est réalisée dans tout le syntagme, et si l'antécédent est un nom commun, utiliser le démonstratif.
- Contrainte n°14 :** Si la reprise est une AAIN, si l'information nouvelle est réalisée dans tout le syntagme, et permet d'identifier uniquement le référent et si l'antécédent est un nom propre, utiliser le défini.
- Contrainte n°15 :** Si la reprise est une AAIN, si l'information nouvelle est réalisée dans tout le syntagme, et si la reprise dénote le type, la profession ou la nationalité du référent et si l'antécédent est un nom propre, utiliser le défini.
- Contrainte n°16 :** Si la reprise est une AAIN, si l'information nouvelle est réalisée dans tout le syntagme, et si la reprise ne satisfait pas les contraintes n°14 et 15, et si l'antécédent est un nom propre, utiliser le démonstratif.»

Le travail que nous venons de présenter est très révélateur pour notre étude. Son intérêt principal repose sur son caractère empirique. L'analyse du corpus a montré que plusieurs critères n'étaient pas suffisamment pris en compte dans les travaux précédents. D'un autre côté, les résultats obtenus ont confirmé certaines présuppositions théoriques.

La classification sémantique des emplois du défini et du démonstratif a permis de comparer l'usage des deux éléments. Les expressions coréférentielles ont été présentées de point de vue informationnel et du point de vue de la provenance des inférences qui

font le lien entre l'antécédent et l'anaphore. L'étude approfondie des contextes d'utilisation a permis de concevoir des contraintes justifiant le choix entre les deux déterminants dans les descriptions coréférentielles.

La thèse de Manuélian a permis d'enrichir des algorithmes pour la génération des expressions référentielles. L'apport principal pour notre travail, repose dans la distinction entre les deux déterminants dans les descriptions coréférentielles. Manuélian nous a procuré un outil, mais on ne sait pas expliquer ce choix – les explications théoriques ne sont pas suffisantes. Les théories citées sont souvent trop générales ou n'apportent qu'une explication partielle.

Dans le chapitre suivant, nous allons mettre les résultats de Manuélian en relation avec les travaux théoriques. Nous considérons ces résultats comme attestés car ils proviennent de l'étude solide du corpus. En les confrontant aux théories présentées, nous espérons trouver parmi ces théories, celles qui sont à même d'expliquer les résultats de l'auteur.

### Résultats de Manuélian sous l'optique des théories présentées

Les théories présentées précédemment sont-elles en mesure d'expliquer les résultats obtenus par Manuélian?

C'est la question à laquelle nous voudrions répondre dans ce chapitre. Le but est donc de faire le lien entre les théories présentées dans les chapitres deux, trois et quatre et le travail de Manuélian étudié dans le cinquième chapitre. Les données empiriques nous indiquent quelques éléments sur la concurrence entre le défini et le démonstratif, mais nous ne sommes toujours pas capables de livrer des arguments explicatifs. En quête de ces arguments, nous croyons pouvoir choisir parmi les théories celles qui sont en accord avec les résultats de Manuélian. Ainsi nous projetons de repartir des travaux théoriques et mettre en lumière ceux qui peuvent expliquer les résultats et ceux qui ne le peuvent pas.

Le problème qui se pose dans ce genre d'analyse, est la diversité des approches – il est difficile de faire des parallèles entre les travaux qui utilisent toute autre terminologie et ceux qui sont centrés sur des phénomènes différents. Pourtant nous allons essayer de voir quelques liens possibles entre les théories et les résultats empiriques. Nous allons reprendre l'un après l'autre les résultats de Manuélian et ajouter des commentaires théoriques.

#### 6.1. Utilisation du défini et du démonstratif

##### 6.1.1. Utilisation en première mention

Pour introduire un nouveau référent, le défini est clairement privilégié par rapport au démonstratif: l'usage de ce type représente 78% des cas chez le défini contre 18% chez le démonstratif. Au total, Manuélian a trouvé 6894 SN définis et 98 SN démonstratifs en utilisation en première mention.

Le résultat est déjà prévisible à partir des informations que nous avons tirées des grammaires (chapitre deux). D'abord le défini est le déterminant le moins marqué et son emploi en première mention est alors plus courant que celui du démonstratif. De plus, les grammairiens disent que l'usage du démonstratif est très aisé quand

l'identification du référent est problématique (Riegel et al. sont d'avis opposé). Il s'ensuit que dans la plupart des cas, il n'y pas de problème d'identification du référent et nous utilisons donc le défini. Aussi, si nous considérons les traits sémantiques que nous avons répertoriés dans la partie 2.2.1., nous pouvons constater que pour introduire un référent nouveau, les traits du défini seront plus facilement utilisables que ceux du démonstratif. Comme il est vrai que la fréquence du défini dans le texte est beaucoup plus élevée que celle du démonstratif, il en est de même pour l'usage en première mention.

Dans 3.1.2., nous avons cité des conclusions de De Mulder qui ne sont pas en accord avec les résultats de Manuélian. Il affirme que le démonstratif fait l'effet de rupture car il signale un nouveau retour vers le contexte et c'est pourquoi il sert bien à introduire un nouveau référent ou un nouveau point de vue (voir p. 26). Ce désaccord peut être causé par le fait que l'auteur a traité seulement le démonstratif et non pas son rapport de concurrence avec l'article défini. Dans les résultats empiriques, on peut voir que les premières mentions avec le défini prédominent clairement, et cependant, ce type d'usage est important aussi pour le démonstratif. Ainsi, la conclusion de De Mulder ne devrait pas être considérée comme éronnée.<sup>47</sup>

### 6.1.2. Utilisation associative

Parmi toutes les anaphores associatives, on ne trouve qu'un seul cas où le démonstratif est utilisé. Pour le défini, ce type d'emploi représente 4% des occurrences et le rapport le plus courant est la relation has.

L'utilisation associative est traditionnellement traitée comme un domaine propre au défini. Dans la grammaire de Riegel et al. (1994), la différence entre les deux éléments est exprimée directement dans les termes de l'usage associatif: le défini

---

<sup>47</sup> Dans ses conclusions, De Mulder a repris les idées de Kleiber. Manuélian qui a eu l'accès à plus de sources provenant de cet auteur s'exprime sur ce résultat en disant qu'il confirme les données théoriques de Kleiber. Dans le paragraphe cité nous n'avons pu commenter que l'article à notre disposition.

Manuélian cite dans les bibliographie les travaux de Kleiber suivants:

Kleiber, G. Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate un N - le N / un N - Ce N. *Langue Française*, 72, 1986, p. 54-79.

Kleiber, G. Reprise immédiate et théorie des contrastes. *Studia Romanica Posnaniensa*, 13, 1988, p. 67-83.

Kleiber, G. Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives. *Verbum*, 19, 1997, p. 25-67.

Kleiber, G. Anaphore associative, lexique et référence, ou un automobiliste peut-il rouler en anaphore associative ? in Walter De Mulder, Co Vet, Carl Veters (ed.) *Anaphores pronominales et nominales*. Amsterdam; New-York: Rodopi, 2001.

institue une référence indirecte qui passe par la prise en considération du concept signifié par le SN et par l'antécédent. La référence du démonstratif est directe et ne dépend pas de la désignation de l'antécédent (voir p. 28). Dans l'anaphore associative, le terme de l'anaphore est lié à l'antécédent par les connaissances du monde. Le rapport entre eux conditionne donc l'usage du défini plutôt que l'usage du démonstratif.

Dans l'étude empirique de Manuélian, nous avons pu voir que la distinction de Riegel et al. fonctionne assez bien mais pas totalement – ainsi, même dans l'utilisation associative, on trouve une occurrence du démonstratif. Bolée lui aussi, a exclu le démonstratif des emplois anaphoriques associatifs: selon lui, le démonstratif est impossible dans ce type d'usage (voir p. 45). Jonasson qui critique la théorie de Himmelmann arrive, contrairement à Riegel et al. et à Bolée, au même résultat que Manuélian - le démonstratif peut s'employer dans les anaphores associatives. De Mulder précise même une condition: le démonstratif est permis lorsque son usage est basé sur des connaissances générales (voir p. 44).

La relation entre l'anaphore et l'antécédent la plus fréquente est la relation *has* (l'anaphore est présentée comme une des composantes de l'antécédent). Ce résultat est en accord avec la théorie de Blanche-Benveniste et Chervel (3.2.) qui postulent que le défini permet d'envisager un ingrédient nouveau comme appartenant à un objet connu (reprise fragmentaire).

Riegel et al. (1994) mentionnent aussi le cas de l'anaphore où l'antécédent est formé par un groupe coordonné. Dans ce cas, la reprise d'un de ces éléments ne peut être effectuée que par le défini. Cet usage pourrait correspondre à l'utilisation associative – relation *has*. Le démonstratif est possible seulement pour la référence globale. Par cette hypothèse, les auteurs excluent le démonstratif de l'utilisation associative par la relation *has*. Mais l'analyse du corpus a fait voir que ce genre d'usage n'est pas totalement impossible pour le démonstratif. Il est intéressant de noter que dans l'unique occurrence du démonstratif en utilisation associative, la relation entre l'anaphore et l'antécédent relevait justement du type *has*.

### **6.1.3. Utilisation coréférentielle**

La coréférence prédomine chez le démonstratif: elle représente 82% de ses emplois. Pour le défini, ce n'est que 18% d'occurrences. La coréférence est l'usage typique pour le démonstratif. Il comporte le trait <ÉGAL>, ce qui signale à l'interlocuteur qu'il s'agit du même référent (Weinrich, 1989). Pourtant le défini n'est

pas rare dans ce type d'emploi – c'est parce qu'il a valeur du <CONNU> (idem) et quand le terme coréférentiel n'est pas très éloigné du terme originel, l'interlocuteur peut comprendre sans difficultés que le référent est toujours le même.

La reprise indirecte est plus fréquente pour les deux déterminants que la reprise directe. Ce n'est pas étonnant – le sujet parlant veut éviter la répétition des termes et en utilisant une expression différente, il peut ajouter une nouvelle information.

Les relations les plus courantes sont:

pour le défini:	pour le démonstratif:
l'antécédent nom propre (2,57%)	la reclassification (16,16%)
la relation de synonymie (1,48%)	l'antécédent non nominal (11,31%)
la relation d'hyponymie (1,43%)	l'hyponymie (11,13%).

Cela est lié aux remarques théoriques que nous venons de faire – lorsque le locuteur utilise un terme différent pour désigner le même référent, tout dépend de la relation entre ces deux expressions: quand la coréférence est évidente (par exemple lorsque l'antécédent est un nom propre), on préfère le défini; plus le terme coréférentiel est différent du premier terme (par exemple une reclassification importante), plus on a tendance à utiliser le démonstratif. De nouveau, on recourt à la même explication théorique – l'emploi du démonstratif est bien justifié par les difficultés (prévues par le locuteur) que l'interlocuteur peut avoir en identifiant le référent. Byron et Allen (voir p. 35), qui ont étudié l'usage du pronom démonstratif et du pronom «défini», mentionnent dans la partie théorique la même conclusion: plus l'identification du référent est compliquée, plus on privilégie le démonstratif.

Suite à ce résultat, l'hypothèse de Corblin (voir p. 28-29) se voit confirmée: le défini se comporte comme un identifieur, tandis que le démonstratif comme un reclassifieur. Aussi De Mulder et Kleiber s'expriment sur le fait que l'usage du défini nécessite une certaine continuité entre les deux termes (voir p. 26).

Il serait intéressant d'analyser les occurrences concrètes et de tâcher de tracer les frontières: définir quelle est la distance lexicale maximale entre les deux expressions encore acceptable pour le défini. Quelle est la distance critique où c'est d'avantage le démonstratif qui commence à être exigé? Nous ne sommes même pas en mesure de dire s'il serait possible de répondre à ces questions. Tout d'abord, il serait nécessaire de résoudre le problème essentiel: Peut-on «mesurer» la distance lexicale? A l'aide de quels instruments?

On pourrait aussi tâcher de voir si la distance entre l'antécédent et l'anaphore est véritablement minimale chez le démonstratif, comme le postule Corblin (voir p. 28-29). Selon lui, le renvoi du démonstratif est d'avantage régi par la récence de l'occurrence de l'antécédent, que par le rapport lexical.

La relation très utilisée pour le démonstratif est celle de l'hyponymie (voir la page précédente). Ce résultat confirme les observations de Blanche-Benveniste et Chervel: le rapport entre les substantifs de l'antécédent et de la reprise, est souvent du type «+ compréhensif → – compréhensif» (voir p. 39). Si le locuteur opte pour le défini dans ce type de relation, cela peut causer l'ambiguïté: le second référent pourrait être compris comme différent du premier. La reprise par le défini serait donc possible seulement dans le cas où le référent était un singulier (voir p. 39).

## 6.2. Statut informationnel des descriptions coréférentielles

Cette partie des résultats décrit avec plus de précision les descriptions coréférentielles. Nous pouvons donc développer les explications théoriques données dans le paragraphe précédent (6.1.3.) sur les expressions coréférentielles.

### 6.2.1 Anaphores répétant de l'information donnée (ARID)

Dans le chapitre cinq nous avons cité les sources de l'inférence dans l'ordre de préférence pour les deux déterminants. Dans le chapitre présent, le défini et le démonstratif sont séparés, chaque déterminant a son propre ordre de préférence. On peut voir que l'ordre de préférence reste le même sauf pour les deux derniers items: il est alors assez semblable pour le défini et le démonstratif.

L'information utilisée dans la reprise provient:

Pour le défini,	Pour le démonstratif,
- de l'antécédent (48,71%)	- de l'antécédent (30,77%)
- des connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du cotexte (19,58%)	- des connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du cotexte (29,10%)
- de l'antécédent grâce au savoir lexical (17,15%)	- de l'antécédent grâce au savoir lexical (23,75%)
- de l'antécédent et du cotexte (9,96%)	- de l'antécédent grâce au savoir lexical et à partir du cotexte (8,36%)
- de l'antécédent grâce au savoir lexical et à partir du cotexte (4,34%).	- de l'antécédent et du contexte (8,03%).



Pour les deux déterminants le rapport avec l'antécédent est très important. Mais chez le démonstratif, la primauté de l'antécédent n'est pas aussi évidente que chez le défini. Tout de suite après l'antécédent viennent les connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte. Le défini dans l'ARID détermine presque dans la moitié des cas le nom qui provient de l'antécédent. Pour le démonstratif, il s'agit seulement de 31%, et dans 29% des cas, l'information provient des connaissances encyclopédiques – c'est-à-dire que le terme de reprise ne contient pas d'élément mentionné dans l'antécédent et le rapport à l'antécédent ne peut être inféré directement à partir de connaissances lexicales. Les inférences qui permettent de lier la reprise et l'antécédent proviennent des connaissances encyclopédiques. Chez le défini, cette dernière catégorie couvre presque 20% des cas.

Le pourcentage considérable des ARID avec l'information inférée de l'antécédent chez le défini (48,71%) pourrait être expliqué par les conclusions de Giancarli sur le phénomène de fléchage. Selon cet auteur, le défini permet d'instaurer une relation d'identification parfaite, tandis que le démonstratif emporte de nouveaux sèmes sur le nom de l'anaphore (voir p. 31). C'est pourquoi les reprises fidèles sont réalisées plus souvent à l'aide du défini, tandis que la coréférence est typique pour le démonstratif.

Dans sa contribution sur le fléchage, Giancarli a développé les idées de Corblin. Voyons maintenant si les résultats empiriques peuvent confirmer l'hypothèse de Corblin sur le comportement différent des deux déterminants. Dans l'ARID, le défini se comporte-il comme un identifieur et le démonstratif comme un reclassifieur?

La relation de reclassification est définie par Manuélian (2003, p. 80) comme une reprise coréférentielle «où l'antécédent et l'anaphore n'entretiennent pas de relation lexicale identifiée (qui peut aller jusqu'à un rapport métaphorique). Dans ces utilisations, la tête nominale n'est pas impliquée directement dans l'identification du référent. Il n'y a pas de relation lexicale entre les têtes nominales des deux syntagmes. La reclassification permet au locuteur d'émettre un jugement ou d'apporter une information nouvelle sur le référent ou d'utiliser une figure de style.» Cette relation pourrait donc correspondre à l'ARID où l'information provient des connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte. Si nous comparons les pourcentages dans cette catégorie, on voit que le démonstratif prédomine: plus de 29% contre moins de 20% chez le défini. La capacité de reclassification du démonstratif semble alors plus forte que celle du défini. Nous avons pu prévoir ce résultat à partir de la conclusion de Guénette selon laquelle l'emploi métaphorique est une particularité du

démonstratif (voir p. 40), qu'il s'agisse de la première ou de la deuxième mention. Dans la conception de reclassification de Manuélian que nous venons de décrire, la métaphore est un rapport où l'antécédent et la reprise n'entretiennent pas de relation lexicale. Et puisque nous avons déjà dit que le pouvoir reclassifiant est plus manifeste chez le démonstratif que chez le défini, la situation pour la métaphore est semblable. La conclusion de Guénette nous paraît donc assez pertinente.

Mais nous pourrions comprendre la reclassification autrement que le fait Manuélian. Dans un sens plus large, chaque reprise qui n'est pas effectuée par le même nom de tête peut être considérée comme une reclassification. Corblin, quand il explique le rapport entre l'identification et la reclassification, utilise le tableau que nous avons reproduit à la page 29. Selon cet auteur, la reclassification représente plutôt un continu dont l'extrême est la métaphore. Il inclut également parmi les reclassifications les rapports d'hyponymie ou d'hyponymie que Manuélian met à part.

Nous allons essayer de modifier la présentation des résultats de Manuélian. Si nous regardons de plus près la classification des ARID (voir notes 4-8 à la page 46-47), nous pouvons répartir les cinq types avec d'un côté ceux qui réutilisent le même nom tête dans l'anaphore et de l'autre, ceux dont la tête est différente dans l'anaphore et l'antécédent. Ainsi, le premier groupe comprend deux types qui pourraient être considérés comme des types où l'antécédent et l'anaphore entretiennent le rapport d'identification maximale<sup>48</sup>. Ce sont les cas où l'information utilisée provient de l'antécédent, ou lorsque l'information est inférée à partir de l'antécédent et du cotexte. Dans les trois autres types, il s'agit de la reclassification – le nom de tête change. La reclassification dans ce groupe varie en intensité – mais elle n'est pas nulle comme c'est le cas dans le premier groupe. Le désavantage de la répartition sous ces deux groupes repose dans leur inégalité: en effet, le premier contient les cas où l'identification est maximale (et la reclassification nulle) et le deuxième couvre tous les autres cas, c'est-à-dire les cas où il y a un certain degré de reclassification, pouvant varier d'un exemple à l'autre.

Dans le tableau de la page suivante, on peut comparer les pourcentages totales des deux groupes pour chaque déterminant.

---

<sup>48</sup> En réalité l'identification n'est pas maximale car nous ignorons les modificateurs possibles.

**Tableau 2: Identification et reclassifications dans les ARID**

l'information utilisée dans la reprise provient ↓:		Défini		Démonstratif	
<b>le rapport d'identification</b>	- de l'antécédent	48,71%	<b>le rapport d'identification maximale</b> <b>58,67%</b>	30,77%	<b>le rapport d'identification maximale</b> <b>38,80%</b>
	- de l'antécédent et du cotexte	9,96%		8,03%	
<b>le rapport de reclassification</b>	- de l'antécédent grâce au savoir lexical	17,15%	<b>le rapport de reclassification</b> <b>41,07%</b>	23,75%	<b>le rapport de reclassification</b> <b>61,21%</b>
	- de l'antécédent grâce au savoir lexical et à partir du cotexte	4,23%		8,36%	
	- des connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du cotexte	19,58%		29,10%	

Il est évident que l'identification et la reclassification sont représentées chez les deux déterminants et la prédominance de l'une ou de l'autre n'est pas extrêmement accentuée. Si notre raisonnement est juste, on peut confirmer en quelque sorte l'hypothèse de Corblin pour les ARID: chez le défini, c'est l'identification qui prime, tandis que chez le démonstratif, c'est la reclassification.

En faveur de cette hypothèse, nous pouvons également citer une autre remarque de Manuélian: quand on distingue l'antécédent - nom propre et l'antécédent - nom commun dans la catégorie où l'information est inférée grâce aux connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte, on constate que le démonstratif reclassifie des noms communs beaucoup plus souvent que le fait le défini (77% des cas pour le démonstratif contre 41% des cas pour le défini). Au contraire, quand il s'agit de l'antécédent nom propre, c'est le défini qui est privilégié (59% des cas pour le défini, 23% des cas pour le démonstratif).

En analysant plus en détails les expressions coréférentielles répétant de l'information donnée, Manuélian conclut (voir p. 53) que l'utilisation d'une relation lexicale est plus importante pour le démonstratif. Il prédomine dans deux types d'usage: quand l'information est inférée grâce au savoir lexical (démonstratif 23,75%, défini 17,15%), mais également quand elle est inférée de l'antécédent grâce au savoir lexical

et à partir du cotexte (démonstratif 8,36%, défini 4,34%). Nous supposons que cela est de nouveau lié au rôle de reclassifieur dans en sens large du démonstratif. Les deux types d'usage cités appartiennent au groupe où le rapport entre l'antécédent et l'anaphore relève de la reclassification. Car dans ce concept élargi de reclassification, cela repose soit sur un rapport lexical, soit sur son annulation: les deux noms sont tellement éloignés qu'il n'y a plus de relation lexicale (l'information est inférée des connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du cotexte).

Quant aux fonctions grammaticales, le défini reprend très souvent le sujet (41% contre 28% pour le démonstratif). Malheureusement, les données théoriques ne nous suffisent pas pour présenter des arguments explicatifs. Dans aucune théorie, on ne trouve de mentions sur les fonctions grammaticales.

### **6.2.2. Anaphores apportant de l'information nouvelle (AAIN)**

L'information nouvelle est le plus souvent réalisée par tout le syntagme et ne passe pas par une relation lexicale. Ce cas représente 58,43% d'usages du défini et 65,71% d'usages du démonstratif. Les résultats pour les deux déterminants ne sont pas très tranchés. Mais si nous distinguons l'antécédent nom propre et l'antécédent nom commun, les différences sont plus accentuées. Si l'antécédent est un nom propre, il est plus fréquemment repris par le défini (38%) que par le démonstratif (29%). S'il s'agit d'un nom commun, c'est le démonstratif qui est privilégié (37% contre 22%).

Les résultats montrent le pouvoir reclassifiant (dans le sens étroit du terme) du démonstratif pour la reprise des noms communs, mais également celui du défini pour les noms propres. Il semble que les théories n'aient pas encore pris en considération la distinction entre l'antécédent nom propre et l'antécédent nom commun. La situation rappelle donc celle que l'on peut voir dans les ARID, dans la catégorie où l'information est inférée grâce aux connaissances encyclopédiques à partir de l'antécédent et du contexte. Là aussi, le défini est d'avantage utilisé pour la reclassification des noms propres, tandis que le démonstratif l'est pour les noms communs.

En ce qui concerne les moyens de l'ajout d'information, tout le syntagme est de loin le moyen le plus fréquent. L'information nouvelle est réalisée aussi par :

- les modifieurs (défini 24,72%, démonstratif 27,14%)
- la relation lexicale spécifiante (défini 7,87%, démonstratif 2,86%)
- la relation lexicale spécifiante et modifieurs (défini 2,25%, démonstratif 4,29%).

L'antécédent assume le plus souvent la fonction du sujet, ce qui est encore plus évident pour le défini. Quand il s'agit de la reclassification, on utilise plus fréquemment le démonstratif que le défini mais la différence n'est pas très significative. Pour la reclassification du sujet, la proportion pour le défini et pour le démonstratif est presque la même. Comme dans le paragraphe précédent, il est difficile de commenter les fonctions grammaticales si celles-ci ne sont pas mentionnées dans des théories. Notons seulement que l'association du défini avec le sujet semble être importante et cela est valable pour toutes les expressions coréférentielles (ARID et AAIN).

### **6.3. Choix entre le défini et le démonstratif dans les expressions coréférentielles**

L'ensemble des résultats a permis à Manuélian de formuler les règles de choix entre le défini et le démonstratif dans les descriptions coréférentielles. Ce procédé est résumé dans la série de seize contraintes. Nous n'allons pas reprendre ici la liste entière des contraintes. Nous voudrions seulement proposer quelques arguments explicatifs concernant la première contrainte car les autres contraintes sont directement dérivées des résultats.

#### **Contrainte n°1 :**

##### **Si le référent est unique dans les connaissances du monde, utiliser le défini.**

L'unicité du référent a été citée comme l'emploi typique du défini dans la majorité de grammaires. Six grammaires parlent explicitement de l'unicité<sup>49</sup>, une mentionne la détermination complète<sup>50</sup> et une l'identification parfaite par la situation d'énonciation<sup>51</sup>. Cette contrainte correspond également à la supposition de Kleiber qui est que le défini présente le référent comme le seul qui puisse satisfaire le contenu du

---

<sup>49</sup> ARRIVÉ, M. et al. *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion, 1986.; CHEVALIER, J.-C. et al. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Larousse, 1991.; HENDRICH, J., RADINA, O., TLÁSKAL, J. *Francouzská mluvnice*. Plzeň: Fraus, 2001.; MAUGER, G. *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris: Hachette, 1968.; RIEGEL, . et al. *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF, 1994.; ŠABRŠULA, J. *Vědecká mluvnice francouzštiny*. Praha: Academia, 1986.

<sup>50</sup> WEINRICH, H. *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier, 1989.

<sup>51</sup> GREVISSE, M. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993 (13<sup>ème</sup> édition).

syntagme dans des conditions données (p. 25). Quand il est unique, il peut satisfaire le contenu du syntagme dans toutes les circonstances.

Dans les commentaires de Jonasson (voir p. 44-45), nous trouvons également des remarques sur «l'unicité contextuelle». Cette dernière explique la théorie de Himmelmann sur le choix entre le défini et le démonstratif, non dans les termes de contexte sémantiquement ou pragmatiquement défini, mais par les caractéristiques propres du défini et du démonstratif. Dans le cas du défini, elle parle justement de l'unicité contextuelle qui est à l'origine de la prédilection du défini dans des contextes sémantiquement définis. L'unicité contextuelle veut dire que le contexte n'offre qu'un seul référent qui puisse satisfaire le contenu du SN. En d'autres mots, le défini accompagne les substantifs lorsque l'identification du référent ne pose pas de problème. Par cette conclusion, Jonasson rejoint les auteurs qui postulent que le défini s'utilise quand l'identification du référent est considérée comme facile; sinon, on préférera le démonstratif.

## CONCLUSION

Dans ce travail, la problématique de la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif a été abordée. Pour atteindre notre but, nous avons rassemblé les informations provenant de plusieurs sources.

Le premier chapitre a présenté les notions essentielles, y compris celle de la concurrence basée sur la distribution complémentaire des deux déterminants. Le chapitre deux s'est appuyé sur les sources provenant de onze grammaires du français. Nous avons ainsi pu montrer que la question de concurrence n'y est traitée qu'en mesure assez restreinte. Néanmoins, à partir de l'analyse des grammaires, nous avons pu établir deux grands types d'emplois où l'article défini et l'adjectif démonstratif peuvent entrer en rapport de concurrence: les emplois anaphoriques / cataphoriques et les emplois où la référence est assurée par la situation d'énonciation. Dans le chapitre suivant, les contributions théoriques ont été réparties en trois perspectives. Malgré la diversité considérable des conceptions théoriques, quelques-unes se sont avérées recourantes: continuité entre les substantifs nécessaire pour l'usage du défini et le retour vers le contexte lorsqu'on utilise le démonstratif (effet de rupture); capacité du défini d'effectuer une reprise fragmentaire d'un objet connu et celle du démonstratif de faire émerger un nouvel objet à partir d'ingrédients d'un objet déjà introduit; idée de contraste externe (chez le défini) et interne (chez le démonstratif); rôle d'identifieur attribué au défini et celui de reclassifieur attribué au démonstratif. Le chapitre quatre contenait trois typologies des emplois de l'adjectif démonstratif: celles de Guénette, Himmelmann et Manuélian. Nous y avons trouvé quelques nouveaux aspects de la différence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif: valeur particularisante du démonstratif; nécessité d'explicitier (paraphraser) si l'on utilise le défini, connaissance partagée généralement pour le défini et connaissance partagée personnalisée pour le démonstratif; capacité du démonstratif d'insérer le référent dans l'univers de conscience d'un des personnages. Le chapitre cinq a été consacré à la thèse de doctorat de Helène Manuélian. Cette recherche nous a permis de présenter quelques résultats empiriques concernant le choix entre l'article défini et l'adjectif démonstratif dans les expressions coréférentielles. Dans le chapitre six, l'étude de Manuélian et ses résultats provenant de l'étude du corpus ont été mis en relation avec les théories des chapitres deux, trois et quatre. Certains éléments théoriques ont été applicables aux résultats de

Manuélian. Nous avons vu que les auteurs comme Riegel et al. et Bolée ont eu raison en considérant l'anaphore associative comme un emploi typique du défini; cependant, le démonstratif ne peut être exclu de cet usage comme l'a montré Manuélian ou Jonasson. L'idée qui s'est avérée extraordinairement féconde est celle des difficultés d'identification du référent: lorsque l'identification est problématique, nous préférons le démonstratif. Cette proposition est apparue chez plusieurs auteurs (Arrivé et al., Byron et Allen, Himmelmann) et a été confirmée dans le travail de Manuélian. Une autre idée qui mériterait d'être examinée plus en détail est celle de Corblin sur le rôle d'identificateur du défini et le rôle de reclassificateur du démonstratif. Nous avons proposé quelques directions d'exploration à la page 61-62. Mais de façon générale, nous considérons cette hypothèse de Corblin comme vérifiée par les résultats empiriques.

Notre tentative de rassembler des informations sur la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif se heurtait à un certain nombre de problèmes. Nous avons essayé de présenter différentes approches de la problématique. Il s'ensuit que la terminologie et les concepts utilisés différaient, et ce dans une large mesure. Ainsi, dans la confrontation de l'étude empirique avec des théories, on a parfois pu éprouver des difficultés à rapprocher la théorie et la pratique si les concepts ou les phénomènes examinés n'avaient rien en commun. La diversité des points de vue nous a empêché de mettre en relation toutes les informations rassemblées. Bien que les approches aient été très variées, nous avons pu remarquer qu'il existait des phénomènes qui n'ont pas encore été pris en compte en matière de la concurrence, comme le focus d'attention (mentionné dans le travail Maes et de Byron et Allen). Nous pouvons également constater que les auteurs s'intéressent d'avantage à la théorie de la concurrence et que les études empiriques restent plutôt rares.

Le but de ce travail a été d'esquisser les études théoriques (surtout) et empiriques concernant notre sujet. Vu l'étendue de notre travail, nous n'avons pu faire qu'un survol rapide des concepts existants. Notre recherche a été limitée par le manque ou l'inaccessibilité des travaux empiriques qui seraient en relation étroite avec le thème. C'est pourquoi nous avons analysé seulement le travail de Manuélian. Mais sa thèse non plus n'a pas été sans limites pour nous - elle n'a pas couvert tout ce qui nous intéressait car elle était centrée uniquement sur les expressions coréférentielles.



Nous pouvons conclure qu'il existe beaucoup d'éléments théoriques qui visent à expliquer la concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif. Malheureusement, ils ne s'appuient que rarement sur les recherches empiriques. Ces éléments sont éparpillés dans différentes approches et la théorie globale de la concurrence n'existe pas encore. Nous avons trouvé de nombreuses contributions à l'étude du problème mais ce qui manque toujours, c'est une théorie complexe de la concurrence. Notre contribution repose alors sur la tentative de rassembler les informations accessibles provenant de plusieurs domaines. Mais l'obstacle cruciale de cette problématique, c'est-à-dire une théorie complexe de la concurrence, reste à surmonter.

### **Příspěvek ke studiu konkurence mezi určitým členem a ukazovacím determinantem**

Předkládaná teoretická práce se zabývá problematikou konkurence mezi dvěma typy determinantů ve francouzštině: určitým členem a ukazovacím determinantem. Jejím cílem je shrnout dosavadní příspěvky a představit různé možnosti uchopení této otázky.

První kapitola pojednává o nominální determinaci obecně – definujeme v ní základní pojmy i způsob jejich použití v této práci. Stručný nástin vybraných klasifikací determinantů ukazuje, že vztah mezi určitým členem a ukazovacím determinantem může být různý. Mají ale stejnou distribuci, což nám dovoluje mluvit o konkurenci mezi těmito dvěma determinanty. Také zvažujeme, zda určitý člen není přímo zahrnut v ukazovacím determinantu, tuto možnost však následně zamítáme.

Ve druhé kapitole hledáme zmínky o konkurenci v několika (jedenácti) francouzských gramatikách. Vycházíme z popisu forem a použití obou determinantů a také z explicitních popisů konkurence. Zatímco výčet forem je ve všech gramatikách prakticky identický, u popisů použití tomu tak není. V závěrečné části proto uvádíme shrnutí toho, co nám analýza gramatik přinesla. Především jsme zjistili, že autoři problematice konkurence nevěnují větší pozornost. Nicméně bližší pohled na použití obou determinantů ukazuje, že můžeme vytvořit dvě široké kategorie užití, ve kterých si určitý člen a ukazovací determinant mohou konkurovat. Jedná se o anaforické a kataforické užití – když determinant odkazuje na text (předchozí nebo budoucí - endofora); a o užití, kdy se identifikace referenta opírá o mimojazykový kontext, tedy o situaci výpovědi (exofora). Úplně na závěr kapitoly uvádíme přehled užití a významů určitého členu a ukazovacího determinantu: jejich referenční role, sémantické rysy a zvláštní významy.

Třetí kapitola se zaměřuje na teorie objasňující některé aspekty konkurence. Jejich rozdělení je inspirováno prací Louise Guénette (1995) o ukazovacím

determinantu ve francouzštině, ve které se v nemalé míře zabývá i konkurencí. Teorie jsou řazeny do tří směrů: perspektiva výpovědi (*perspectives énonciatives*), perspektiva textu (*perspectives textuelles*) a pohled G.Guillauma a jeho následovníků (*perspectives guillaumiennes*).

V rámci prvního směru uvádíme práce E. Benvenista, M. Vuillauma, G. Kleibera, D. Van De Velde, W. De Muldera a G. Achard-Baylea. Benveniste upozorňuje na určitou „nedostatečnost“ ukazovacího determinantu: vyžaduje gesto. Podobně Vuillaume řadí ukazovací determinant mezi tzv. „nepřímé ukazovatele“ a Kleiber mezi tzv. „neúplné ukazovací symboly“. De Mulder upřesňuje, že demonstrativa ve skutečnosti „neukazují“ na referenta, jenom naznačují, že vodítka k jeho hledání jsou obsažena v kontextu (situaci výpovědi nebo textu).

Druhý směr se zajímá o ukazovací determinant především jako o nástroj anafory a je možné v něm najít mnoho paralel k poznatkům předchozího směru. Vycházíme z autorů jako: C. Blanche-Benveniste a A. Chervel, J.-M. Marandin, F. Corblin, P.-D. Giancarli. Obohacujícím je hlavně pojem „kontrastu“ F. Corblina. Zatímco ukazovací determinant vytváří dojem „kontrastu vnitřního“ – konkrétní představitel druhu je postaven do opozice vůči ostatním (např. *ce livre* = tato kniha, ne jiná kniha), určitý člen způsobuje vymezení druhu vůči ostatním druhům, tedy „kontrast vnější“ (*le livre* = kniha, ne sešit apod.). Autor také vymezuje funkce určitého členu a ukazovacího determinantu v závislosti na procesech identifikace a reklasifikace.

Třetí směr zahrnuje autory jako: M. Molho, T. Fraser a A. Joly, M. Wilmet, G. Guillaume a L. Guénette. Zkoumají vytváření mentálních reprezentací (např. reprezentace prostoru) a způsob, jakým se promítají do systému jazyka. Ukazovací příslovce ve francouzštině (stejně jako ve španělštině nebo angličtině) používají jako referenční bod „já“, jež dělí prostor na „prostor já“ (příslovce *ici*) a „prostor ne-já“ (příslovce *là*). Tato dichotomie ale vůbec neexistuje u ukazovacího determinantu: ten nerozlišuje mezi „prostorem já“ a „prostorem ne-já“, proto je prostor jím vytvořen extrémně obecný a nespecifikovaný.

Čtvrtá kapitola je věnována klasifikacím použití ukazovacího determinantu. Tato část, zdánlivě trochu odtržena od původního tématu, má v práci své opodstatnění:

ve zmínkách o použití demonstrativa jsme totiž často nacházeli i komentáře k jeho konkurenci s určitým členem. Do kapitoly jsme zařadili tři klasifikace, a to právě ty, v nichž jsme nacházeli nejvíce poznámek ke konkurenci: klasifikaci L. Guénette, N. Himmelmana et H. Manuélian. Klasifikace H. Manuélian je založená na praktické analýze korpusu, čímž se dostáváme k empirickému zkoumání problému.

Pátá kapitola přibližuje doktorandskou práci zmíněné autorky Hélène Manuélian (2003b). Vybrali jsme ji jako jedinou empirickou sondu do dané problematiky, protože její zaměření je velmi blízké našemu. „Nevýhodou“ je čistě praktický pohled autorky. Manuélian se totiž zabývá automatickým generováním textů a cílem její práce bylo rozšíření již existujících algoritmů. Naopak důležitým přínosem jsou empiricky podložené závěry vycházející z korpusové analýzy. Manuélian nám tím poskytuje protiváhu k teoretickým, často od praxe odtrženým teoriím.

V šesté kapitole rovněž pracujeme s výsledky doktorandské práce H. Manuélian. Nejedná se ovšem o jejich pouhý popis, jak tomu bylo v páté kapitole, ale o jejich uvedení do vztahu s teoriemi, jež jsme prezentovali v předchozích kapitolách. Jelikož závěry Manuélian pochází z analýzy korpusu, považujeme je za spolehlivé a snažíme se zjistit, do jaké míry jsou teorie s to vysvětlit je. Cílem je zhodnotit na základě konfrontace teorie a empirie objasňující potenciál jednotlivých teoretických příspěvků k tématu.

Výsledky, ke kterým jsme dospěli, můžeme shrnout následovně. Asociativní (asociační) anafora, považována autory jako Riegel et al. nebo Bolée za typické užití určitého členu, se skutečně v hojně míře u tohoto determinantu vyskytuje. Nicméně jak potvrdila studie Manuélian i Jonasson, ani ukazovací determinant není u daného typu zcela vyloučen. Obzvláště přínosnou se ukázala hypotéza o rozdílu v použití určitého členu a ukazovacího determinantu při různé obtížnosti identifikace referenta (Arrivé et al., Byron a Allen, Himmelmann). Tvrdí, že pokud je identifikace problematická, preferujeme ukazovací determinant. Také Corblinova myšlenka o tom, že určitý člen „identifikuje“ a ukazovací determinant „reklasifikuje“, se zdá být potvrzena závěry Manuélian: když odkazujeme na stejný referent dvěma pojmy (koreference), záleží na jejich vzájemném vztahu, zda použijeme určitý člen nebo ukazovací determinant. Pokud jsou si pojmy lexikálně blízké, nebo je koreference zřejmá, vybereme určitý člen

– ten má tedy funkci „identifikační“. Se vzrůstající lexikální vzdáleností mezi pojmy zase vzrůstá pravděpodobnost užití ukazovacího determinantu – má tedy funkci „reklasifikační“.

Závěrem můžeme říci, že existuje mnoho teoretických příspěvků, které objasňují různé aspekty vztahu konkurence mezi určitým členem a ukazovacím determinantem. Vycházejí z odlišných teoretických zázemí, a proto je často obtížné hledat mezi nimi paralely a případně je integrovat do komplexnějších celků. Empirické výzkumy úzce vztahované k dané problematice prakticky nenacházíme. V této práci jsme shromáždili různé pohledy na dané téma. Není jich málo, ovšem to, co stále chybí, je propojení mezi nimi, anebo ještě lépe, zastřešující teorie vysvětlující konkurenci mezi určitým členem a ukazovacím determinantem globálnějším způsobem.

## **Contribution to study of Rivalry between Definite Article and Demonstrative Adjective**

This theoretical thesis deals with the relationship between two kinds of determiners in French: the definite article and the demonstrative adjective. As they have the same distribution, we can call this relationship the rivalry. The present work tries to promote the comprehension of this specific subject by assembling all available theories and other contributions. Chapters are ranged according to their degree of generalization: we start by quite general approaches and progress to more and more specific ones.

The first chapter presents the general ground of our theme: noun determination. In the chapter two, we analyze some French grammar books in order to find some reference about the rivalry. The chapter three exposes selected theories that are related to the problem of the rivalry between the definite article and demonstrative adjective. The chapter four presents three classifications of use of demonstrative adjective. Even if this part of work seems not to be in close relation to the main subject, we found in these classifications many observations of the rivalry and that's why we devoted whole chapter to a brief synthesis of classifications. The chapter five gives a summary of the research carried out by H el ene Manu el ian. In contrast to above mentioned works, the research of Manu el ian is based on a corpus analysis and predicates about real language practice (the corpus included newspaper texts). The last chapter (chapter six) interrelates results of empirical work of Manu el ian and theories presented in previous chapters. The aim is to find out if theories are able to explain the results that were obtained by corpus analysis.

There are many theories that provide some partial explanations of the rivalry between the definite article and the demonstrative adjective. Unfortunately, they are often based only on theoretical reasonings and do not reflect the natural practice of language. Also, they are from various fields of linguistics, and various approaches so they are not comparable or susceptible to be put in relation with other theories. For the moment, we do not have any integrated theory that should make clear the phenomenon of the rivalry between the definite article and the demonstrative adjective.

## BIBLIOGRAPHIE

ACHARD-BAYLE, G. Entre langue, discours (texte), et narration: Sur le choix de l'anaphore dans un exemple de style/discours indirect libre. *Marges linguistiques* [online]. 2001, n° 1, p.124-142 [cité le 3 avril 2006]. ISSN 1626-3154 (Site Web). Disponible sur: <http://www.marges-linguistiques.com>

ARRIVÉ, M.; GADET, F.; GALMICHE, M. *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion, 1986. ISBN 2-08-112003-8.

BOLÉE, A. Le développement du démonstratif dans les créoles de l'Océan Indien. *Creolica* [online], 2004 [cité le 28 juillet 2006]. ISSN 1762-598X. Disponible sur: [http://www.creolica.net/article.php3?id\\_article=34](http://www.creolica.net/article.php3?id_article=34)

BYRON, D.; ALLEN, J. Resolving demonstrative pronouns in the TRAINS93 corpus. In *New Approaches to Discourse Anaphora: Proceedings of the Second Colloquium on Discourse Anaphora and Anaphor Resolution (DAARC2)*, Lancaster University, 1998, p.68-81.

CHEVALIER, J.-C. et al. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Larousse, 1991. ISBN 2-03-800044-1.

CORBLIN, F. Défini et démonstratif dans la reprise immédiate. *Le français moderne*. 1983, n° 51, p.118-134.

DE MULDER, W. Peut-on définir les SN démonstratifs par leurs contextes? In: *Studia Romanica Upsaliensia 63*. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis, 2001, p.115-123. ISSN 0562-3022.

DUBOIS, J. *Grammaire structurale du français: nom et pronom*. Paris: Larousse, 1965.

FARKAS, D. Vers une typologie sémantique des syntagmes nominaux. In: KLEIBER, G.; LACA, B.; TASMOWSKI, L. (ed.) *Typologie des groupes nominaux*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2001, p.17-46. ISBN 2-86847-585-X.

FLAUX, N.; VAN DE VELDE, D.; DE MULDER, W. *Entre général et particulier: les déterminants*. Arras: Presses Universitaires d'Artois, 1997. ISBN 2-910663-17-5. [introduction: p.7-16, résumé].

GARY-PRIEUR, M.-N. *De la grammaire à la linguistique: l'étude de la phrase*. Paris: Armand Colin, 1985 (2<sup>e</sup> édition). ISBN 2-200-31262-8.

GIANCARLI, P.-D. [Le fléchage \(spécifique et générique\): opération seconde ou opération double ? Hypothèses à partir des articles et démonstratifs français et anglais](#). In: SOUESME, J.-C. (ed.) *Anaphores nominale et verbale*. Cycnos, 2001, Volume 18, n° 2. ISSN 0992-1893.

GREPL, M.; KARLÍK, P.; NEKULA, M. Syntax. In GREPL, M. et al. *Průruční mluvnice češtiny*. Praha: Lidové noviny, 1995 (2<sup>e</sup> édition). ISBN 80-7106-134-4.

GREVISSE, M. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot, 1993 (13<sup>ème</sup> édition). ISBN 2-8011-1045-0.

GREVISSE, M.; GOOSSE, A. *Nouvelle grammaire française*. Paris: Duculot; Bruxelles: De Boeck, 1995 (3<sup>e</sup> édition). ISBN 2-8011-1098-1.

GUÉNETTE, L. *Le démonstratif en français. Essai d'interprétation psychomécanique*. Paris: Champion, 1995. ISBN 2852034409.

HIMMELMANN, N. Demonstratives in Narrative Discourse: A Taxonomy of Universal Uses. In FOX, B. (ed.) *Studies in Anaphora*. Amsterdam; Philadelphia: John Benjamins, 1996, p.205-254. ISSN: 0167-7373.

HENDRICH, J.; RADINA, O.; TLÁSKAL, J. *Francouzská mluvnice*. Plzeň: Fraus, 2001. ISBN 80-7238-064-8.

KLEIBER, G. Les démonstratifs (dé)montrent-ils? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs. *Le français moderne*. 1983a, n° 51, p.99-117.

KLEIBER, G. Remarques sur la généricité et la spécificité. *Le français moderne*. 1983b, n° 51, p.36-49.

MAHMOUDIAN, M. *Les modalités nominales en français*. Paris: PUF, 1970.

MANUÉLIAN, H. Une analyse des emplois du démonstratif en corpus. In: *Actes de la conférence Traitement Automatique du Langage Naturel (TALN'2003)*. Batz sur Mer, 2003a.



Disponible sur: <http://www.u-cergy.fr/manuelian/manuelianTALN.pdf>

MANUÉLIAN, H. *Descriptions définies et démonstratives : analyses de corpus pour la génération de textes*. Nancy, 2003b. Thèse de doctorat. Université de Nancy 2. UFR des sciences du langage. Directeurs: Philip Riley, Jean-Marie Pierrel.

Disponible sur: <http://www.u-cergy.fr/manuelian/manuelianthese.pdf>

MAUGER, G. *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris: Hachette, 1968.

RIEGEL, M.; PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R. *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF, 1994. ISBN 2-13-046118-2.

ŠABRŠULA, J. *Slovní druhy současné francouzštiny*. Praha: SPN, 1975.

ŠABRŠULA, J. *Vědecká mluvnice francouzštiny*. Praha: Academia, 1986.

TUTESCU, M. *Le groupe nominal et la nominalisation en français moderne*. Bucarest: Société roumaine de linguistique romane, 1972.

VALIN, R. *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*. Québec: Les Presses de l'Université Laval; Paris: Klincksieck, 1973.

WAGNER, R.L.; PINCHON, J. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette, 1962.

WEINRICH, H. *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier, 1989. ISBN 2-278-03681-6.

WILMET, M. *La détermination nominale*. Paris: PUF, 1986. ISBN 2-13-039414-0.

## Analyse des emplois de l'article défini et de l'adjectif démonstratif dans les grammaires consultées

### 1. Arrivé, Gadet, Galmiche (La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française, 1986)

L'article défini détermine un nom de manière à signaler qu'il désigne une (au singulier) ou des (au pluriel) entité(s) parfaitement circonscrites et identifiables (p. 73). Parmi les objets ou individus de l'univers du discours l'article défini sélectionne un sous-ensemble délimité (il se ramène au singleton au singulier). Cet ensemble est fourni par la situation ou le contexte (emploi anaphorique). Outre le mécanisme sémantique de sélection et d'identification, l'emploi dit de «notoriété» ou de «familiarité» fait appel à un principe énonciatif de la présomption d'identification: «le locuteur utilise l'article défini lorsqu'il présume que l'interlocuteur est capable de réidentifier l'entité à laquelle il se réfère.» (p. 74) La présence du défini indique aussi une présupposition d'existence et d'unicité.

Les auteurs citent encore un emploi particulier: devant les noms désignant des parties du corps ou des éléments vestimentaires, le défini a valeur d'un adjectif possessif. Au singulier, l'article défini envisage le substantif comme classe ou espèce, au pluriel comme un ensemble de membres d'une classe (emplois génériques).

Pour l'**adjectif démonstratif**, il existe deux types de conditions d'usage:

1. le démonstratif apparaît sans que l'objet envisagé soit mentionné antérieurement; 2. l'objet a été déjà mentionné par le même nom ou par une autre désignation. Le premier type – dit déictique<sup>52</sup> – nécessite un indice extralinguistique.

<sup>52</sup> Déictique, selon Arrivé et al., marque la déixis ce qui veut dire «l'action de montrer» (p. 208). Elle s'oppose à la fois à l'anaphore et à l'embranchage:

«a) à la différence de l'anaphore la déixis n'implique pas de relations avec d'autres éléments du contexte.  
b) A la différence de l'embranchage, la déixis ne se fait pas des seules indications fournies par l'acte même de l'énonciation» (idem).

Wilmet (1986, p. 108) distingue la déixis:

- ostensive: p. ex. ce livre = le livre que je montre
- anaphorique: ce livre = p. ex. le livre déjà nommé
- cataphorique: ce livre = p. ex. le livre dont on va discuter.

## 2. Chevalier et al. (Grammaire Larousse du français contemporain, 1991)

L'article défini s'emploie devant les substantifs dont le référent est déjà connu parce que (p. 216-217):

- il était mentionné précédemment
- il est déterminé dans la phrase elle-même par un adjectif, proposition, par la présence de possesseur
- il est situé dans la pensée par certaines références
  - il est notoirement connu ou unique
  - on le suppose connu de tous
  - il est connu par l'habitude (ici la valeur est proche de celle du possessif)
  - l'article défini peut avoir une valeur emphatique lorsqu'il met l'accent sur l'unicité ou universalité du référent (souvent présent dans les phrases exclamatives)
  - l'article défini peut avoir une valeur généralisante, marquant l'appartenance à une catégorie.

L'article défini produit aussi un effet stylistique – son emploi donne l'impression d'un monde connu, où tout marche par grandes catégories contrairement à *un* qui signale le relief, l'inattendu.

«L'adjectif démonstratif présente un substantif (ou l'équivalent d'un substantif) déterminé soit par les circonstances extra-linguistiques, soit par le contexte» (p. 241-245). Avec les particules adverbiales *-ci* et *-là*, le substantif reçoit la marque «proche» ou «éloigné». Mais si l'on n'oppose pas deux éléments, il y a une tendance à préférer les formes en *-là*.

L'emploi du démonstratif se prête à des effets de sens et de style tels que:

- expression de la proximité dans le temps et dans l'espace
- nuance possessive
- nuance laudative ou péjorative
- expression d'emphase

Les auteurs consignent aussi d'autres mots démonstratifs: *ledit*, *le susdit* – substituts de l'adjectif démonstratif et *icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles* qui étaient utilisés comme adjectifs et pronoms. Ils contiennent une légère valeur ironique.

### 3. Dubois (Grammaire structurale du français: nom et pronom, 1965)

L'article défini a en général deux fonctions: rôle syntagmatique (celle de chaque déterminant – il permet d'introduire le substantif) et référentiel. Ce dernier assure la référence:

- à un segment antérieur
- à un segment postérieur (anticipation)
- à la situation.

L'article signale que le syntagme nominal est connu, «il implique donc la reconnaissance du segment» (p. 149). C'est la valeur «générale» et elle fait appeler les formes *le, la, l', les* «article défini».

**Les démonstratifs** «peuvent être considérés comme formant un ensemble marqué d'adjectifs et de pronoms correspondant à l'ensemble non marqué que constituent les articles *le, la, l', les* et les pronoms personnels de la 3<sup>e</sup> personne» (p. 159). Les adjectifs qui nous intéressent ici ont le rôle syntagmatique de constituant de syntagme et se réfèrent à un segment précédent, à la situation ou anticipent sur un segment suivant. Comme ils sont marqués, ils servent à lever une ambiguïté ou ajouter une valeur affective.

### 4. Grevisse (Le bon usage: grammaire française, 1993)

L'article défini avec l'article indéfini représentent deux espèces de l'article. Quant à l'article partitif, Grevisse le considère «comme une variété de l'article indéfini» (p. 865). L'article défini se met devant un nom connu du locuteur et de l'interlocuteur. Au singulier, on peut l'utiliser pour envisager une espèce.

Son emploi peut être proche de celui du démonstratif (l'article défini a son origine dans le pronom ou adjectif démonstratif latin *ille*, en latin populaire *ille*. Il en est de même pour le pronom personnel *il*) et également du possessif, surtout devant les noms désignant les parties du corps ou les facultés intellectuelles (p. 910).

**L'adjectif démonstratif** «indique que l'être ou l'objet désignés par le nom sont localisés par rapport au locuteur (fonction déictique)» (p. 919). Il peut avoir aussi:

- la fonction anaphorique (quand le nom reprend l'élément du contexte antérieur),
- la fonction cataphorique (quand il annonce ce qui va suivre),
- ou il peut marquer l'idée de proximité dans le temps.

La valeur démonstrative est souvent atténuée. Dans la plupart des cas où le démonstratif précède le nom accompagné d'une relative, d'une épithète, d'un complément déterminatif, on pourrait remplacer le démonstratif par l'article défini (p. 922).

## 5. Grevisse, Goosse (Nouvelle grammaire française, 1995)

«**L'article défini** s'emploie devant le nom qui désigne un être ou une chose connus du locuteur et de l'interlocuteur» (p. 178). La réalité peut :

- faire partie de l'expérience commune
- être déjà présentée plus haut
- être identifiable grâce à un complément du nom

L'article défini au singulier peut aussi concerner une espèce, une catégorie.

**L'adjectif démonstratif** «détermine le nom en indiquant la situation en espace (avec un geste éventuellement) de l'être ou de la chose désignés, ou parfois en les situant dans le temps ou dans le contexte» (p. 190). On distingue le démonstratif prochain (*ce livre-ci*) et lointain (*ce livre-là*).

## 6. Hendrich, Radina, Tláškal (Francouzská mluvnice, 2001)

**L'article défini** (comme les autres articles) porte des marques du genre et du nombre du substantif; il précise ou détermine sa signification dans le contexte linguistique ou situationnel<sup>53</sup> (p. 195). La fonction qui le distingue des autres articles est qu'il désigne le nom sous son aspect général (il renvoie à toute la classe), ou sous son aspect unique et déterminé. L'article défini introduit également le nom dont la référence 1. est déjà connue ou va être développée, 2. est déterminée par le contexte ou un autre moyen, 3. est déterminée par l'unicité du référent. Les auteurs citent des catégories de substantifs qui sont, en règle générale, accompagnées de l'article défini (les dates et les fêtes, les numéraux ordinaux, etc.).

**L'adjectif démonstratif**, de même que l'article défini, se répète devant chaque nom (cette ville, ce quartier..). Il peut être renforcé par les particules *-ci* et *-là* qui

---

<sup>53</sup> Všechny tři druhy členů slouží jednak k označování rodu a čísla podstatných jmen, jednak k upřesnění nebo vymezení jejich významu v daném kontextu větném nebo situačním.

désignent l'objet proche ou éloigné (dans l'espace, dans le temps ou dans le texte). Sans contraste proche-éloigné, juste pour souligner un nom, on utilise d'habitude *-là*.

## 7. Mauger (Grammaire pratique du français d'aujourd'hui, 1968)

**L'article défini** est une marque de notoriété. On l'applique par conséquent (p. 96):

- à des choses considérées comme unique dans leur genre, donc connues
- à des êtres ou des choses pris dans un sens général et formant unité
- à des êtres ou des choses particulièrement connus de ceux qui parlent
- à des êtres ou des choses qui sont ou vont être définis par le contexte

Valeurs particulières: comme démonstratif, comme exclamatif, comme terme péjoratif ou amélioratif (emphatique), comme distributif (= chaque), comme possessif quand le possesseur est évident.

«**L'adjectif démonstratif** se place devant le nom pour désigner, pour montrer un être, une chose (parfois avec geste à l'appui)» (p. 122). Mauger décrit trois sens primitifs (p. 122-123): rappel d'une personne ou d'une chose déjà nommées ; annonce d'une personne ou d'une chose dont il n'a pas été question et présentation accentuée d'un terme abstrait dont le sens va être développé. L'auteur nomme encore sept valeurs affectives: 1. l'étonnement, l'indignation; 2. le mépris; 3. l'admiration; 4. le respect, la courtoisie; 5. la tendresse, la pitié; 6. l'ironie légère; 7. la possession.

Les composés avec *-ci* et *-là* indiquent la proximité et l'éloignement. Mauger cite aussi les compléments de temps où l'emploi de démonstratif composé est plus ou moins figé.

## 8. Riegel, Pellat, Rioul (Grammaire méthodique du français, 1994)

Riegel et al. analysent le défini et le démonstratif au sein de la classe des déterminants définis (voir p. 7).

**L'article défini** sert à référer à une entité identifiable à partir du seul contenu descriptif du reste du GN. Le récepteur prend en considération:

- le signifié de l'ensemble formé par le nom et son expansion éventuelle
- la situation de discours, le contexte ou le savoir qu'il partage avec l'émetteur.

Le défini présuppose l'existence et l'unicité, la référence établie peut être spécifique (concerne un ou des individus particuliers) ou générique (concerne l'ensemble d'une classe d'individus).<sup>54</sup> Le sens générique est plus fort au singulier ; le pluriel accepte plus facilement des exceptions (généricité est moins complète: *J'aime les romans mais pas celui-ci.*). Le défini peut aussi rapporter anaphoriquement une partie à un tout (là où d'autres langues utilisent souvent le possessif).

**L'adjectif démonstratif** connaît deux types d'emplois :

- emplois déictiques: «il désigne un référent présent dans la situation, y compris dans la situation de discours ou accessible à partir d'elle» (p. 156).

- emplois non déictiques: il identifie anaphoriquement un référent déjà évoqué.

«Plus généralement, le démonstratif sert à référer à une réalité présente dans la situation, y compris dans le contexte proprement linguistique» (idem).

Il est susceptible de prendre un sens générique dérivé dans une phrase elle-même générique: *Les hommes nous en veulent. Ah! cette pauvre femme qui a toujours tous les torts* (dit par une femme) (p. 153).

## 9. Šabršula (Vědecká mluvnice francouzštiny, 1986)

Šabršula parle de classe de prédéterminants qui est formée par les articles relativement non marqués (*le, un*) et les adjectifs déterminatifs<sup>55</sup> marqués, l'auteur les appelant prédéterminants supplétifs<sup>56</sup>. Les prédéterminants introduisent le substantif dans le texte et signalent dans une certaine mesure son genre et son nombre. Ils peuvent convertir toutes les expressions de la langue dans un substantif.

**L'article défini** est un prédéterminant syntaxique non marqué, codésignant la notoriété ou la détermination de l'entité. Le locuteur l'utilise lorsqu'il présuppose que l'interlocuteur partage sa connaissance de l'entité désignée ou quand il s'agit d'un objet unique et connu de tous. L'article défini peut assurer l'individualisation déictique - il codésigne la détermination du référent - quand ce dernier est présent dans la situation. Il

---

<sup>54</sup> Pour mettre en évidence le sens générique on peut utiliser le test de la dislocation avec reprise par *ça*: *Le(s) chien(s), ça aboie.* En cas de sens spécifique, la reprise se fait par le pronom personnel: *Le chien, il a encore aboyé.*

<sup>55</sup> Prédeterminanty: členy a determinativní „adjektiva“

<sup>56</sup> prédeterminanty supletivní

peut signaler une thématization dans l'énoncé. Il possède également une valeur généralisante.

**L'adjectif démonstratif** est un prédéterminant ayant une fonction d'embrayeur. Les formes renforcées en *-ci* et *-là* renvoient à des objets proches et lointains (ou cités plus tard). Mais en dehors du contexte contrasté, cette opposition est neutralisée et les formes en *-là* désignent aussi des objets proches.

## 10. Wagner, Pinchon (Grammaire du français classique et moderne, 1962)

Comme nous avons pu voir dans le paragraphe 1.1, l'article défini et l'adjectif démonstratif appartiennent selon Wagner et Pinchon aux déterminants spécifiques.

**L'article défini**, à la différence des autres déterminants spécifiques, apporte une détermination plutôt abstraite. On l'utilise dans les cas où l'emploi du démonstratif ou du possessif n'est pas justifié par une raison stylistique ou sémantique.

«L'article défini a une valeur d'anaphorique. Il détermine un substantif lorsque celui-ci évoque quelqu'un (ou quelque chose) de connu, de présent à l'esprit du locuteur, d'inclus normalement dans un cadre ou dans une certaine situation» (p. 90). Cette valeur rappelle l'origine du défini car elle est proche du démonstratif.

En français moderne, le défini a pris une valeur généralisante: il précède les mots qui représentent un concept dans sa plus grande extension, ou, avec d'autres noms, il indique une espèce, une catégorie ou un groupe. Il sert aussi à substantiver (par dérivation impropre) les autres espèces de mots. Avec les noms d'une partie du corps, l'article défini rend caractéristique une attitude (contrairement à l'adjectif possessif).

**L'adjectif démonstratif** «identifie dans ce qu'elles ont de plus individuel la personne ou la chose évoquée par le substantif auquel il se rapporte. On s'en sert pour les désigner d'une manière précise à l'exclusion de toutes autres de la même espèce» (p. 85).

L'adjectif démonstratif simple sert à localiser la personne ou la chose évoquée:

- dans l'espace (et il peut s'accompagner d'un geste)
- dans la durée (le plus souvent le complément du temps s'identifie au présent du locuteur, mais il peut évoquer aussi une autre période de la durée)
- dans un contexte où il rappelle qu'un nom a été employé antérieurement et déterminé par un article.



Le démonstratif est un présentatif: «il sert à actualiser, à mettre devant les yeux une personne ou une chose dont on n'a pas encore parlé /../» (p. 87).

Il peut aussi traduire une certaine affectivité: l'émphase, l'étonnement, l'indignation, l'agacement, le mépris, la déférence ou la servilité (en 3<sup>e</sup> personne de politesse).

## 11. Weinrich (*Grammaire textuelle du français*, 1989)

Weinrich apporte un point de vue plus spécifique – celui de la linguistique textuelle. Il oppose l'article anaphorique (défini) et l'article cataphorique (indéfini).

**L'article défini**, anaphorique dans la terminologie de Weinrich, «est une instruction du locuteur à l'auditeur, invitant ce dernier à chercher dans la pré-information<sup>57</sup> (connue) les déterminants qui conviennent au nom à déterminer. C'est pourquoi toutes les formes de l'article anaphorique ont en commun le trait distinctif <CONNU>» (p. 205). Et comme l'article défini se réfère à du connu, il est un signal de routine (thématique) contrairement à l'article indéfini qui annonce du nouveau (rhématique).

Il en résulte aussi que l'usage du défini est plus fréquent que celui de l'indéfini. De même, «/./ il est placé en règle générale devant des noms dont la signification, pour une raison ou pour une autre, est déjà connue et clairement déterminée, indépendamment de tout emploi spécifique. Ceci s'applique en particulier à la nature et à la condition humaine» (1989, p. 212). Il peut aussi signaler des nominalisations (le plus souvent au masculin).

**L'adjectif démonstratif** - article démonstratif en termes de Weinrich – appartient aux articles spécifiques. Il dicte à l'interlocuteur «de prêter une attention toute particulière au contexte référentiel, dans lequel se trouvent les déterminants appropriés au nom» (p. 228). A chaque fois qu'il y a un problème de référence, p.ex. lorsqu'on fait la transition d'une situation non langagière vers un code linguistique et vice-versa, on préfère l'article démonstratif. Le démonstratif annonce un «passage dangereux» et signale que malgré la différence des termes, la référence reste identique. Il possède alors deux traits sémantiques: <FOCALISATION> et <ÉGAL>.

---

<sup>57</sup> «/./ nous appelons pré-information le contexte qui précède, et post-information le contexte qui suit le nom /./» (Weinrich, 1986, p. 204) La pré- ou post-information peuvent se présenter sous trois formes: 1. en tant que contexte linguistique, 2. en tant que situation extra-linguistique et 3. en tant que signification de code. (idem, p. 209-211)

Avec les particules *-ci* et *-là*, le démonstratif exprime le contraste entre le contexte proche et lointain. Ce contraste peut être explicite ou implicite et il fonctionne comme signal narratif (avec d'autres signaux tels que les formes temporelles du récit) que nous sommes dans le monde du récit (contraste récit - commentaire). L'article démonstratif est souvent utilisé quand la référence est fournie par la situation. Il peut donc être accompagné de gestes démonstratifs (valeur déictique).

Si nous prenons le moment de la situation d'énonciation comme repère chronologique, le démonstratif nous aide à nous orienter dans le temps. La signification particulière du démonstratif repose dans l'emphase. Ceci est tout à fait naturel car la transition vers un autre registre stylistique rend la référence plus difficile.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>p. 1</b>
<b>Chapitre 1. Détermination nominale .....</b>	<b>p. 3</b>
1.1. Classification de déterminants .....	p. 4
<b>Chapitre 2. Formes et emplois de l'article défini et de l'adjectif démonstratif et leur rapport de concurrence dans les grammaires consultées .....</b>	<b>p. 11</b>
2.1. Formes et emplois.....	p. 11
2.2. Concurrence entre l'article défini et l'adjectif démonstratif dans les grammaires consultées .....	p. 11
2.2.1. Conclusion de l'analyse des grammaires .....	p. 15
<b>Chapitre 3. Concurrence sous l'optique de différentes théories linguistiques ...</b>	<b>p. 19</b>
3.1. Perspectives énonciatives .....	p. 19
3.1.1. Les démonstratifs (dé)montrent-ils? .....	p. 20
3.1.2. Déterminants comme des éléments instructionnels pour l'élaboration des objets de pensée .....	p. 23
3.1.3. L'article défini et l'adjectif démonstratif dans la reprise immédiate .....	p. 26
3.2. Perspectives textuelles .....	p. 27
3.2.1. Défini et démonstratif dans la reprise immédiate .....	p. 28
3.2.2. Phénomène du fléchage .....	p. 30
3.3. Perspectives guillaumiennes .....	p. 32
<b>Chapitre 4. Classifications des emplois du démonstratif .....</b>	<b>p. 37</b>
4.1. Classification de Guénette .....	p. 37
4.2. Classification de Himmelmann .....	p. 41
4.3. Classification de Manuélian .....	p. 46
<b>Chapitre 5. Travail empirique de Manuélian .....</b>	<b>p. 50</b>
5.1. Utilisation du défini et du démonstratif .....	p. 51
5.2. Descriptions coréférentielles et leur statut informationnel .....	p. 53

5.3. Choix entre le défini et le démonstratif dans les expressions coréférentielles .....	p. 55
<b>Chapitre 6. Résultats de Manuélian sous l'optique des théories présentées .....</b>	<b>p. 59</b>
6.1. Utilisation du défini et du démonstratif .....	p. 59
6.1.1. Utilisation en première mention .....	p. 59
6.1.2. Utilisation associative .....	p. 60
6.1.3. Utilisation coréférentielle .....	p. 61
6.2. Statut informationnel des descriptions coréférentielles .....	p. 63
6.2.1 Anaphores répétant de l'information donnée (ARID) .....	p. 63
6.2.2. Anaphores apportant de l'information nouvelle (AAIN) .....	p. 67
6.3. Choix entre le défini et le démonstratif dans les expressions coréférentielles .....	p. 68
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>p. 70</b>
<b>RÉSUMÉ: Příspěvek ke studiu konkurence mezi určitým členem a ukazovacím determinanem .....</b>	<b>p. 73</b>
<b>ENGLISH NOTE: Contribution to study of Rivalry between Definite Article and Demonstrative Adjective .....</b>	<b>p. 77</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>p. 78</b>
<b>ANNEXE: Analyse des emplois de l'article défini et de l'adjectif démonstratif dans les grammaires consultées .....</b>	<b>p. 81</b>